

Première séance, mardi 7 février 2012

Présidence de M^{me} Gabrielle Bourguet, présidente

SOMMAIRE: Ouverture de la session. – Discours inaugural. – Communications. – Projet de loi N° 273 modifiant la loi du 9 juin 2000 sur l'énergie; 2^e lecture et vote final. – Projet de décret N° 292 relatif à l'acquisition de l'immeuble de la rue de Rome 1, à Fribourg; entrée en matière, 1^{re} lecture, 2^e lecture et vote final. – Projet de décret N° 295 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de l'extension du Collège du Sud, à Bulle; entrée en matière, 1^{re} lecture, 2^e lecture et vote final. – Rapport annuel 2011 de la Commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO et de la HES-S2; discussion. – Motion M1121.11 Xavier Ganiot/Gaëtan Emonet (nuit des musées: offrir la gratuité à tous les visiteurs); prise en considération. – Elections judiciaires.

Ouverture de la session

La séance est ouverte à 14 h 40.

Présence de 104 députés; absents: 6.

Sont absents avec justifications: M^{me} et MM. Claude Chassot, Marc-Antoine Gamba, Bruno Jendly, Hugo Raemy et Rose-Marie Rodriguez; sans: Alfons Piller.

Le Conseil d'Etat est présent in corpore.

—

Discours inaugural

La Présidente. Monsieur le Premier vice-président, Madame la Deuxième vice-présidente, Mesdames, Messieurs les Député-e-s, Monsieur le Président du Conseil d'Etat, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, Madame la Secrétaire générale, Monsieur et Madame les secrétaires parlementaires, Madame et Monsieur les huissiers, Mesdames, Messieurs les représentants des médias, Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous saluer et de vous souhaiter la bienvenue pour cette première session de l'année et de la nouvelle législature.

C'est par un froid glacial que j'ai traversé le canton, comme nombre d'entre vous, pour venir siéger à Fribourg aujourd'hui. La beauté des paysages, propice à la réflexion, m'a confirmé une fois de plus que nous vivons dans un canton magnifique, où se mêlent en parfaite harmonie lacs et montagnes, où

cohabitent verdure et constructions, agriculture, industrie et habitat, un canton où il fait bon vivre.

Unser Kanton bietet den Vorteil, mit zwei Sprachen und zwei Kulturen leben zu können. Zweisprachigkeit ist für mich sehr wichtig. Ich hatte schon oft die Möglichkeit, den Sense- und den Seebezirk zu besuchen. Ich muss dafür durch den ganzen Kanton fahren. Aber ich freue mich immer, diese Gegenden zu besuchen. Wir Vivisbacher leben ein wenig die gleiche Realität: Wir wohnen an der Grenze zu einem anderen Kanton; Sie neben Bern und ich neben Waadt. Ich werde während dieses Jahres viele Gelegenheiten haben, mich bei Euch aufzuhalten und ich freue mich auf die Kontakte ... und auch darauf, mein Deutsch noch zu verbessern. Entschuldigen Sie mich im Voraus für meine Sprachfehler.

Nous, députés, avons la responsabilité d'œuvrer, chacun selon nos convictions, mais tous ensemble, au bien de ce canton. Nos concitoyens nous ont confié la responsabilité de chercher les meilleures solutions pour le bien de tous.

Nous devons prendre la mesure de la confiance qui nous est accordée. Nous allons appuyer des centaines de fois sur le bouton vert ou sur le bouton rouge. Ce n'est pas un acte anodin. C'est une décision personnelle qui, mêlée à celles des autres, aura des conséquences importantes pour de nombreuses personnes, pour la société toute entière. Nous avons donc le devoir de bien travailler nos dossiers et de nous demander, à chaque fois, quelle est la meilleure solution pour le bien commun. Nous n'arriverons pas tous à la même conclusion car nous avons des sensibilités différentes, personnelles, politiques, mais c'est l'esprit dans lequel nous travaillons qui compte, la volonté de faire le mieux possible pour le plus grand nombre.

Nous serons divisés sur les options à prendre, nous nous affronterons parfois, mais le respect des uns et des autres devra toujours régner. Ce sont les corollaires de la liberté d'expression et de la démocratie. De nombreuses personnes sont prêtes à donner leur vie pour elles, les événements tragiques de 2011 nous l'ont démontré et nous ne pouvons pas galvauder la chance que nous ont léguée nos ancêtres.

Tout en gérant le présent, nous devons préparer l'avenir. De nombreux défis nous attendent durant cette législature. La formation, l'énergie, la mobilité, l'aménagement du territoire, l'économie, autant de thèmes qui, mêlés à d'autres, viendront alimenter notre réflexion, nos discussions, nos décisions.

L'être humain doit rester au centre de nos préoccupations. C'est pourquoi nous devons être attentifs à son bien-être d'un bout à l'autre de son histoire de vie: d'abord au sein de sa famille, cellule de base de notre société, ensuite à l'école, lieu où il apprendra des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être, puis dans son environnement professionnel (nous devons veiller à garder une économie forte garante d'emplois pour tous) et enfin dans sa troisième partie de vie (nous devons veiller à ce que les personnes âgées, qui nous ont légué un canton sain puissent vieillir dans la dignité). Nous devons également veiller à ce que l'Homme puisse évoluer dans un environnement durable et les nouveaux défis dans ce domaine seront nombreux. Nous entendrons citer des chiffres, souvent. Derrière ces chiffres, des êtres humains. X% de chômage: derrière ce chiffre, Marie, Paul ou Olivier (les prénoms sont fictifs bien sûr) qui se lèvent chaque matin avec l'espoir de décrocher un contrat de travail; x% d'entreprises en difficulté: derrière ce chiffre, Alain, Pierre, Julie qui s'endorment à grand peine en se demandant comment ils vont maintenir les emplois qui dépendent de leurs décisions; x% d'enfants handicapés: derrière ce chiffre Marco, Clara ou Joël pour qui chaque geste devenu une évidence pour nous est un vrai combat; x% de personnes âgées: derrière ce chiffre, Augusta, Cécile ou Jean qui ont plus ou moins d'entourage pour venir leur rendre visite et qui espèrent, au terme d'une vie de travail, pouvoir vieillir puis s'en aller dignement.

Meine Damen und Herren, Sie haben schon festgestellt oder Sie werden feststellen, dass ausser dem politischen Auseinanderklaffen, echte Freundschaften in diesem Hause entstehen werden und es wird eine sehr schöne Lebenserfahrung sein. Wenn die Sitzungen am Ende sind, werden wir zusammen den Bus nehmen, zusammen ein Glas trinken und weiter diskutieren. Wir werden im Juni auch gemeinsam einen Ausflug machen. Da, am Rande der Ratsdebatten, wird die Menschlichkeit gewinnen.

Je vous souhaite à tous une belle législature, une législature qui nous permettra à tous de nous dire, à son terme: «Je n'ai peut-être pas toujours obtenu les résultats escomptés, mais j'ai fait de mon mieux; j'ai fait mon boulot, j'ai mérité la confiance de mes concitoyens.»

—

Communications

La Présidente.

Procédure: prise de parole en plénum

La loi sur le Grand Conseil prévoit que lorsque la discussion est ouverte les groupes s'expriment et ensuite les députés individuellement. J'ai décidé, en accord avec le Bureau, de formaliser un peu le tout pour rendre le débat plus clair. Nous faisons d'ailleurs ainsi à la Constituante pour ceux qui s'en souviennent. J'ai l'intention d'ouvrir la discussion d'abord aux groupes: je dirai «*la parole est aux groupes*». Et ensuite, aux prises de parole individuelles, je dirai «*la discussion est libre*». Je remercie dès lors les rapporteurs pour les groupes d'être présents dans la salle lorsque la discussion s'ouvre sur un objet.

Délégation fribourgeoise auprès de la CIP HES-SO, nomination du chef de délégation

Lors de sa séance du mardi 17 janvier, la délégation fribourgeoise auprès de la commission interparlementaire de contrôle de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale a confirmé M. le Député Benoît Rey dans sa fonction de chef de délégation.

Président de la CIP HES-SO en 2009, M. Rey en est membre depuis sa création en 2003. Il continuera ainsi de représenter la délégation fribourgeoise auprès du bureau de cette même commission.

Coordonnées et plan de salle

Vous trouvez sur vos pupitres les listes des coordonnées des député-e-s et des groupes parlementaires ainsi qu'un plan de la salle du Grand Conseil. Ces documents sont à insérer dans votre guide parlementaire selon les informations indiquées.

Formulaires d'instruments parlementaires

Vous trouvez également sur vos pupitres cinq formulaires d'amendement. Les formulaires de dépôt pour les autres instruments parlementaires, soit les motions, postulats, mandats, etc., sont disponibles, d'une part, sur le site Internet du Grand Conseil et, d'autre part, dans les casiers situés dans la salle des Pas-perdus.

Vente d'oranges

Je vous informe que la traditionnelle vente d'oranges par Terre des Hommes aura lieu devant l'Hôtel cantonal demain matin, 8 février.

Liens d'intérêt

Je vous rappelle que le député doit signaler ses liens d'intérêt lorsqu'il s'exprime devant le Grand Conseil. Il ne s'agit pas pour le député qui intervient de décliner systématiquement tous ses liens d'intérêt mais uniquement de rappeler l'intérêt qui l'unit à l'objet en délibération et sur lequel il s'exprime. Je vous rappelle la teneur de l'article 13 al. 2 de la loi sur l'information, vous devez donner les activités professionnelles, les fonctions assumées au sein d'organes de direction, de surveillance ou de conseil dans des personnes morales de droit privé ou de droit public. Les fonctions assumées au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération, du canton, d'une commune ou d'une collaboration intercantonale ou intercommunale, les fonctions politiques exercées, les fonctions permanentes de direction ou de conseil assumées pour le compte de groupes d'intérêt.

Je fais une petite digression, j'ai participé tout à l'heure à la séance d'information donnée par M^{me} la Secrétaire générale et M^{mes} et MM. les membres du secrétariat. Nous avons vu toutes sortes d'exemples quant à la clarté des documents qui sont remis au secrétariat et je vous remercie d'avance d'être le plus clair possible.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

—

Projet de loi N° 273 modifiant la loi du 9 juin 2000 sur l'énergie¹

Rapporteur: **Gilles Schorderet** (UDC/SVP, SC).

Commissaire: **Beat Vonlanthen**, Directeur de l'économie et de l'emploi.

Deuxième lecture

La Présidente. Malgré le fait que la discussion s'ouvre en principe chapitre par chapitre, j'ai pris la décision, pour une meilleure clarté du débat, de scinder la discussion en six blocs. Je vous en donnerai connaissance à chaque fois au début. J'ai tenu compte du fait qu'une partie des député-e-s ici présent-e-s n'étaient pas encore présent-e-s lors de la première lecture et cela me semblait donner plus de clarté

aux débats qui auront lieu cet après-midi. C'est pour ça que je n'ouvrirai pas la discussion sur l'ensemble des articles tel qu'on le fait normalement en deuxième lecture mais, pour plus d'aisance pour ceux qui n'étaient pas là, je l'ouvrirai par blocs.

Je vous rappelle les articles ayant fait l'objet de modifications lors des premiers débats. L'article 9 al. 1 let. a, qui ne concerne que le texte allemand: *den Ausdruck «Energiequelle» durch «Energieträger» ersetzen.* et l'article 11 (nouveau): Justificatif d'efficacité énergétique. Alinéa 1: *«Un certificat énergétique des bâtiment est obligatoire pour tout nouveau bâtiment et pour tout bâtiment faisant l'objet d'une aliénation. N'est pas considérée comme une aliénation un transfert entre héritiers légaux pour cause de mort ou entre vifs ou suite à une liquidation du régime matrimonial ainsi qu'un transfert à un propriétaire commun ou copropriétaire.»*

Auf Deutsch: *«Die Erstellung eines Gebäudeenergieausweises ist obligatorisch für Neubauten und für alle Bauten, die Gegenstand einer Veräusserung sind. Nicht als Veräusserungen gelten Handänderungen zwischen gesetzlichen Erben (von Todes wegen oder unter Lebenden) oder wegen Auflösung des Güterstandes sowie die Übertragung an einen Gesamt- oder Miteigentümer.»*

Nous allons traiter de l'article 1 modifiant les articles 5 al. 3 et al. 7 (nouveau), à l'article 6 al. 3, 4 et 5 (nouveaux): Dispositions générales.

Art. 1

Art. 5 al. 3 et al. 7 (nouveau) et art. 6 al. 3, 4 et 5 (nouveaux)

Le Rapporteur. Permettez-moi un bref historique pour les nouveaux députés. Le projet de loi N° 273 a pour but de modifier la loi sur l'énergie afin de viser une société à 4000 watts à l'horizon 2030. Des mesures importantes sont introduites dans la loi:

1. le renforcement du rôle d'exemplarité des collectivités publiques;
2. la responsabilité accrue des communes par le biais de la planification communale dans le domaine de l'énergie;
3. l'obligation d'appliquer le certificat énergétique des bâtiments;
4. l'interdiction d'installer, de renouveler des chauffages électriques et des chauffages à eau électriques avec une date butoir en 2025;
5. de nouvelles règles relatives à l'éclairage;
6. le renforcement des exigences en matière de ventilation, de climatisation et de récupération de chaleur;

¹ Entrée en matière et première lecture le 3 novembre 2011, pp. 2327ss.

7. la possibilité d'établir des conventions d'objectifs avec les gros consommateurs.

La commission parlementaire chargée d'étudier le projet du Conseil d'Etat n'a apporté aucune modification si ce n'est une modification rédactionnelle au projet du Conseil d'Etat. En première lecture, une autre modification a été apportée par le Grand Conseil. A l'article 11a (nouveau), un amendement de la députée Emmanuelle Kaelin Murith a été accepté par le plénum. La présidente nous a rapporté le contenu de cette modification donc je ne le referai pas. Cet amendement a été opposé à la version initiale du Conseil d'Etat et a été accepté par 50 voix contre 25.

La commission n'ayant pas discuté de cet amendement, j'avais, au nom de la commission, soutenu la version initiale du Conseil d'Etat qui exige un certificat énergétique pour tous les nouveaux bâtiments et pour tous les bâtiments qui font l'objet d'un changement de propriétaire.

La commission, ayant été amputée de quelques membres lors des dernières élections du mois de novembre, ne s'est pas réunie en vue de la deuxième lecture. A titre personnel, je pourrais me rallier à l'amendement de M^{me} la Députée Kaelin Murith mais, en tant que président de la commission, – la commission n'ayant pas siégé – je maintiens donc la version initiale du Conseil d'Etat.

Maintenant pour l'article 5 al. 3 et 7 (nouveau), l'alinéa 3 impose les standards Minergie-P ou Minergie-A à tous les bâtiments publics. L'alinéa 7 oblige les communes à assainir les éclairages publics d'ici 2018 et une subvention de 30% leur sera versée. L'économie devrait être d'environ 40%.

A l'article 6 al. 3, 4 et 5 (nouveaux), la modification formelle est due à la création du Service de l'énergie distinct de celui des transports. Vous retrouvez toutes ces explications au message, en page 4.

Le Commissaire. Je me permets aussi de faire deux remarques préliminaires. Tout d'abord, lors de la première lecture, le 3 novembre 2011, le Grand Conseil avait globalement réservé un accueil favorable au projet de loi modifiant la loi du 9 juin 2000 sur l'énergie. J'aimerais bien remercier aussi notamment la commission, qui a fait un travail très approfondi en analysant le projet de loi.

Je rappelle que ce projet s'inscrit comme un élément essentiel à la concrétisation de la nouvelle stratégie énergétique du canton adoptée en 2009 par le Conseil d'Etat et qui a été aussi acceptée dans les grandes lignes par le Grand Conseil. Cette

stratégie énergétique, je le rappelle, envisage la réalisation de la société à 4000 watts en l'an 2030. C'est donc une révision très importante que nous devons faire aujourd'hui.

Pour les articles de cette première tranche, je souligne seulement que l'article 5 se concentre sur le rôle d'exemplarité de l'Etat et des communes et que ce rôle est renforcé dans ce contexte-là.

- > Confirmation de la première lecture.

Art. 7 al. 1 à art. 9

Le Rapporteur. A l'article 7, je n'ai pas de commentaires. A l'article 8, l'alinéa 1 oblige les communes à fixer un état des lieux et à fixer des objectifs. L'alinéa 2 inclut les aspects territoriaux qui sont importants lorsqu'il est, par exemple, question de réseaux de chauffage à distance. L'alinéa 3 stipule que pour être contraignant pour les particuliers, les instruments de planification énergétique doivent être intégrés dans les instruments de planification prévus par la LATeC. L'article 4, quant à lui, précise que la planification énergétique peut être réalisée à l'échelle intercommunale. A l'article 9 se trouve la modification rédactionnelle dans la version allemande.

Pour la commission, confirmation de la première lecture.

Le Commissaire. Ich bestätige die Resultate der ersten Lesung und habe lediglich eine Bemerkung zur Änderung im Artikel 9 «Energiequelle ersetzt durch Energieträger» anzufügen: Auf Deutsch würde ich sagen, dass dies auf das Selbe herauskommt. Es gibt jedoch die Möglichkeit, die Terminologie im Deutschen besser auf die französische Terminologie abzustimmen.

Der Staatsrat ist mit dem Projekt bis einverstanden. Ich empfehle daher die Bestätigung der ersten Lesung.

- > Confirmation de la première lecture.

Art. 11a (nouveau)

Le Rapporteur. Comme annoncé, M^{me} Emmanuelle Kaelin nous a fait une proposition qui a été acceptée par le Grand Conseil. Cet amendement a la teneur suivante: «*Un certificat énergétique des bâtiments est obligatoire pour tout nouveau bâtiment ou pour tout bâtiment faisant l'objet d'une aliénation. N'est pas considéré comme une aliénation un transfert entre héritiers légaux pour cause de mort ou entre vifs ou suite à une liquidation du régime matrimonial ainsi que le transfert à un propriétaire commun ou copropriétaire.*».

Au nom de la commission, celle-ci n'ayant pas siégé, je maintiens la version initiale du Conseil d'Etat.

Le Commissaire. En relation avec l'objet soumis, seul l'article 11a (nouveau) relatif au certificat énergétique cantonal des bâtiments avait fait l'objet de discussions particulières avec notamment les amendements de M^{me} la Députée Kaelin-Murith et du député Ruedi Vonlanthen. Pour ces deux demandes, le Conseil d'Etat se positionne de la manière suivante.

Tout d'abord, s'agissant de l'amendement Kaelin-Murith demandant à ce que l'obligation du CECB ne concerne pas le transfert entre héritiers légaux et celui donnant suite à un changement de régime matrimonial ainsi que le transfert à un propriétaire commun ou copropriétaire, le Conseil d'Etat estime que la proposition fait sens. En effet, elle permet de ne pas faire supporter des frais à des personnes pouvant déjà se trouver dans une situation relativement difficile.

Par conséquent, le Conseil d'Etat soutient cet amendement. Le Conseil d'Etat insiste sur le fait que le CECB est un instrument important de la politique énergétique. Son application, telle que projetée, offrira une meilleure transparence dans le marché de l'immobilier, sensibilisera sur la qualité énergétique des bâtiments et facilitera notamment la prise de décision en matière d'achats de logements.

Tenant compte de ceci, le Conseil d'Etat n'était pas d'accord avec la proposition de rejet complet de M. le Député Ruedi Vonlanthen. Cependant, je peux dire que dans le courant du mois de janvier, j'ai pu avoir une discussion très constructive avec le député Vonlanthen, lequel est également président de l'Association des propriétaires fonciers – section Fribourg. M. le Député Vonlanthen a pu être convaincu du bien-fondé de l'introduction du CECB et a annoncé qu'il n'allait pas renouveler sa proposition visant à supprimer l'article 11a (nouveau). Je le remercie d'ores et déjà pour cette sagesse et c'est lui-même qui va certainement encore donner de plus amples informations sur sa proposition.

Je me permets encore d'ajouter ici deux points. Tout d'abord, on m'avait dit que les coûts étaient un peu exagérés. Là, je dois quand même dire que l'organisation du CECB a établi le prix moyen d'un certificat avec l'expérience de plusieurs milliers de bâtiments analysés. En fonction de la situation et de la difficulté d'obtenir certaines informations, le prix se monte entre 400 et 600 francs pour une villa et entre 500 et 800 francs pour un immeuble de plusieurs logements. Il est aussi bien clair que si le propriétaire demande à son ingénieur des informations complémentaires sur les travaux à

réaliser pour améliorer le bâtiment, un coût estimatif pour réaliser des mesures de rénovation ou tout autre détail, ceci ne sera pas compris dans le prix de base du CECB tel qu'exigé au sens de la présente disposition. Il sera aussi conseillé au propriétaire de demander des offres comparatives aux différents experts présents sur le marché.

Deuxième et dernier point concernant le CECB pour les nouvelles constructions, les outils utilisés pour établir le justificatif énergétique demandé par le droit en vigueur permettent d'exporter pratiquement en un clic de souris les informations destinées à réaliser le CECB. Par conséquent, le coût lié à cette opération peut être considéré comme vraiment négligeable.

Avec ces différentes remarques, je vous propose d'accepter l'article 11a avec la modification et l'amendement Kaelin-Murith.

—

Elections judiciaires Président du Tribunal de la Sarine

La Présidente. Avant d'ouvrir la discussion sur ce premier article, l'article 11a, je lance la deuxième élection de notre après-midi. Nous allons procéder à l'élection d'un ou d'une président-e du Tribunal d'arrondissement de la Sarine. Le poste mis au concours correspond à un 100%. Un candidat a déposé une candidature commune avec un autre candidat ayant également postulé pour le poste à 100%. Le Conseil de la magistrature privilégie un poste à 100% tandis que la Commission de justice s'est exprimée en faveur de deux postes à temps partiel, respectivement à 70 et à 30%.

Nous allons procéder d'abord à une discussion, respectivement un vote, sur le choix du taux d'occupation et, ensuite, sur le choix du ou des candidats.

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR). Je tiens à apporter une précision concernant le préavis du Conseil de la magistrature pour le poste de président du Tribunal d'arrondissement de la Sarine. Il s'agit d'une fonction judiciaire à titre professionnel qui a été mise au concours à 100% après l'approbation du budget 2012. Ce nouveau poste de président pour la Sarine est destiné à mettre un terme aux solutions provisoires qui avaient été trouvées en 2011 pour faire face à l'augmentation des affaires dans le domaine pénal et en droit du travail. Avant sa mise au concours, le Conseil de la magistrature s'est posé la question du partage éventuel du poste mais il a finalement fait le choix d'un 100% pour des raisons d'efficacité et

de souplesse. Comme il n'y a pas eu de répartition en pourcentage qui soit définitive entre le pénal et les prud'hommes, en ayant une seule personne qui exerce les deux fonctions, vous comprendrez aisément qu'un président est plus souple et qu'il est plus facile pour lui de faire face à la fluctuation des affaires entre les deux matières. Dès lors qu'une personne a fait acte de candidature pour ce poste à plein temps, en sachant qu'elle sera amenée à œuvrer tant en pénal qu'en droit du travail – comme le mentionnait l'annonce – le Conseil a rendu un préavis négatif pour les candidats qui avaient postulé uniquement pour la fonction de président des prud'hommes.

Je note que le préavis de la Commission de justice pose deux problèmes. Le premier est qu'il n'est pas conforme à la mise au concours qui a été faite pour un poste à 100%. Le second, si on retient le principe du temps partiel, on ne peut pas exclure que d'autres candidats auraient postulé pour l'un des deux temps partiels alors même qu'ils ont renoncé à postuler pour un poste annoncé dans la presse à 100%. Cela crée une inégalité de traitement qui pourrait nous être reprochée.

Afin de se conformer au poste qui a été mis au concours et dans un souci d'efficacité, je vous invite à suivre le préavis du Conseil de la magistrature pour un président à plein temps.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Depuis la dernière législature et encore depuis cette année, la Commission de justice essaye de fonctionner au mieux avec les informations qui sont les siennes. Je crois qu'en l'espèce un grand malentendu est intervenu. D'abord, d'après les documents qui nous avaient été soumis, il semblait qu'il y avait un vœu clair des présidents du Tribunal de la Sarine pour un partage du poste, 70% et 30%. Une mise au concours a ensuite été faite uniquement de manière ouverte pour un 100% sans laisser la possibilité pour le 70% ou le 30%. Ensuite, d'après le préavis, on a encore les possibilités qui s'offraient au Conseil de la magistrature, qui a estimé peu judicieuse la solution qui offrait moins de possibilités en cas de fluctuations des affaires en droit pénal et en droit du travail. Pour ces motifs, il avait préavisé favorablement un seul candidat à 100%. Devant ce choix, la Commission de justice s'est effectivement posé la question.

Pour ma part, je relève le problème suivant. Comment se peut-il aujourd'hui qu'un choix soit soumis au Grand Conseil de choisir entre le 70 et le 30% alors que lors de la mise au concours on ne mettait que le 100%? Effectivement, une claire inégalité de traitement a été créée pour toutes les personnes qui n'ont pas postulé. Je pense que le Conseil de la magistrature aurait dû réfléchir au préalable pour mettre les deux possibilités au concours. Si tel avait été le cas et

qu'on n'autorisait qu'un 100%, pourquoi donner la possibilité aujourd'hui au Grand Conseil ou à la Commission de justice d'opter entre ces deux solutions?

Il me semble que si le tribunal de la Sarine fonctionne bien, c'est qu'il y a des spécialistes en droit privé et en droit pénal. Les codes de procédure ont changé, les procédures sont compliquées et les spécialistes de ce canton sont justement les juges qui officient en civil ou en pénal. Avec le 100%, on crée pour une personne le devoir de faire de la formation continue dans ces deux matières. En gros, en formation continue, une charge qui est deux fois plus lourde que pour les autres présidents. De ce point de vue, pour moi, il apparaissait clair que l'avis des présidents de la Sarine devait absolument prévaloir. Je ne comprends pas comment, maintenant, on peut arriver devant le fait accompli en se disant qu'on crée une inégalité alors que c'est le Conseil de la magistrature qui, à mon avis, par les problèmes posés lors de la mise au concours, met le Grand Conseil, respectivement la Commission de justice, dans un embarras relativement important.

J'ai aussi entendu dire, semble-t-il, que le point de vue des présidents du Tribunal de la Sarine n'était en fait pas aussi unanime que ceci. Lorsqu'on reçoit un tel courrier à la Commission de justice, j'aimerais qu'il soit clair, soit on a un point de vue officiel des présidents, soit on n'a pas de point de vue, mais pas qu'on puisse comme ça faire un imbroglio gigantesque sans savoir finalement où nous en sommes.

> Au vote, par 63 voix contre 34 et 1 abstention, le Grand Conseil décide en faveur d'un seul poste à 100%.

Ont voté en faveur d'un seul poste à 100%:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Rapporteur (,), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E.

(SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfeler-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), von Dach (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 63.*

Ont voté en faveur d'un poste partagé à raison de 70% et 30%:

Berset (SC, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Clément (FV, PS/SP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Ganioz (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneider Schüttel (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Sutter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Wassmer (SC, PS/SP). *Total: 34.*

Se sont abstenus:

Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 1.*

La Présidente. Comme vous avez opté pour un poste à 100%, les préavis du Conseil de la magistrature et de la Commission de justice proposent la candidature de M. Benoît Chassot.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Lors de la dernière législature, en grande partie, nous avons M^{me} de Weck qui représentait le Grand Conseil au Conseil de la magistrature. A ces occasions, nous avons pu bénéficier de toutes ses recommandations et explications lorsqu'une question se posait. Je regrette, pour ma part, que nous n'ayons pas obtenu ici en plénum pour tout le monde les explications de notre membre qui représente actuellement le Grand Conseil au Conseil de la magistrature pour savoir ce qu'il en est.

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR). Je réponds volontiers à M. le Député Mauron. C'est une décision du Conseil de la magistrature, le poste à 100%, comme je l'ai dit dans ma précédente intervention. Il y avait eu la question de savoir s'il fallait le mettre au concours en séparant entre 70% et 30%. Dans les discussions au sein du Conseil de la magistrature, on s'est dit que le 70-30, c'était peut-être aléatoire et qu'il n'était pas exclu que cela puisse être aussi 60 en pénal et 40 en Prud'hommes et nous avons fait un choix. Cela a été très clair et un poste à 100% a été publié au mois de novembre. Nous sommes donc restés à notre décision prise avant la publication de l'annonce et, en fonction des réponses, nous n'avons pas changé de choix. Nous avons juste eu l'honnêteté de dire, dans le préavis, qu'il y avait deux postulants à 30% pour les Prud'hommes.

Projet de loi N° 273 modifiant la loi du 9 juin 2000 sur l'énergie

Deuxième lecture (suite)

Art. 11a (nouveau): suite

Rime Nicolas (PS/SP, GR). Même si nous partageons les préoccupations qui ont justifié les modifications de la première lecture, nous n'arrivons pas aux mêmes conclusions que notre collègue Kaelin Murith et le Conseil d'Etat, qui s'y est rallié. Selon nous, il serait intéressant d'avoir de bonnes connaissances de l'état énergétique d'un bâtiment lors des cas de figure invoqués. Ces connaissances peuvent notamment avoir une incidence sur la valeur d'un bâtiment lors de la liquidation d'un régime matrimonial par exemple. Ou alors un bâtiment pourrait se transmettre de génération en génération sans qu'il n'y ait jamais de la part de ses propriétaires une prise de conscience, de l'état de leur bien immobilier, souvent désastreux d'un point de vue énergétique. Le coût d'un certificat énergétique – M. le Commissaire du gouvernement l'a répété tout à l'heure – n'est pas exorbitant. Mis en balance avec la valeur d'un bâtiment et les économies possibles, il est selon nous raisonnable de ne pas y renoncer.

Avec ces considérations, notre groupe soutiendra la version initiale du Conseil d'Etat et de la commission.

Kaelin Murith Emmanuelle (PDC/CVP, GR). Je crois que c'est un peu méconnaître la situation pratique vécue par les familles. Il faut mesurer lorsqu'il y a un transfert, que ce soit en ligne directe par héritage ou à titre de liquidation du régime matrimonial, si elles prennent un projet pour modifier leur bâtiment aujourd'hui, lorsqu'elles auront demandé un permis de construire, les familles devront fournir le certificat. La connaissance d'une défaillance dans leur immeuble ne va pas motiver les familles à réaliser ces travaux ni leur en donner les moyens. Aujourd'hui, je rappelle que sur 5000 transferts dans notre canton, 1700 sont réalisés à titre successoral ou à titre matrimonial, que souvent, cela se fait à des moments difficiles. On pense surtout aux familles les plus défavorisées qui, lorsqu'il faut charger un transfert par des certificats d'héritier dont on va parler, des démarches auprès du Registre foncier, des démarches techniques – on a déjà les contrôles OIBT nécessaires – et je peux vous assurer qu'aujourd'hui toutes ces démarches sont onéreuses. Il faut toujours mesurer l'implication ou l'impact d'une démarche. Je peux vous assurer, pour l'avoir testé ces derniers mois avec mes clients, je ne pense pas que la proposition d'un certificat énergétique aurait modifié l'attitude des clients par rapport à leur immeuble.

Je vous demande de soutenir cet amendement afin de ne pas charger les coûts dans les transferts familiaux.

Vonlanthen Rudolf (PLR/FDP, SE). Seit der ersten Lesung vom November 2011 haben angenehme und klärende Gespräche mit dem zuständigen Staatsrat Beat Vonlanthen und seinem Departement stattgefunden. Ich habe auf die einzelnen Fragen befriedigende Antworten erhalten und entsprechende Zusicherungen bekommen. Auch Missverständnisse konnten aus dem Wege geräumt und Unklarheiten behoben werden.

Die obligatorische Erstellung eines Gebäudenachweises für Neubauten, wie im Gesetz vorgesehen, verursacht weder neue Unannehmlichkeiten noch zusätzlichen Aufwand. Um eine Baubewilligung zu erhalten, müssen bekanntlich die verschiedenen Vorschriften zum Energiesparen eingehalten werden. Es gilt also nur noch den Energieausweis – ohne eigentlichen Mehraufwand – zu erstellen. Hingegen ist es unerlässlich, den Änderungsantrag unserer Kollegin, Frau Grossrätin Kaelin, zu unterstützen. Es konnte mir auch versprochen werden, dass der ausgestellte Energieausweis GEAK in allen Kantonen anerkannt wird. Damit wird sichergestellt, dass gesamtschweizerisch ein einheitlicher Ausweis über den Energieverbrauch von Gebäuden angewendet wird. In diesem Sinne stimme ich mit dem Änderungsantrag von Grossrätin Frau Kaelin dem Artikel 11a zu.

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). J'aimerais abonder dans le sens de la prise de position de mon collègue Nicolas Rime. Effectivement, il me semble que ces partages de propriété immobilière – comme l'a dit M^{me} la Députée Kaelin – se font dans des situations parfois difficiles, parfois tendues, il n'en reste pas moins qu'il s'agit de la transmission d'un héritage qui est d'une certaine valeur. Très souvent, c'est un des membres de la famille qui va reprendre le bien immobilier et verser une part à ses frères et sœurs. Dans ce sens-là, de pouvoir le faire en toute connaissance de cause, même si on est né dans la maison, même si on semble la connaître d'une manière tout à fait correcte, de façon à ce que le partage ne crée pas de conflit supplémentaire ou inadéquat, il est tout à fait judicieux de faire cet investissement minime par rapport à une valeur immobilière de ce certificat.

Donc, je vous encourage à ne pas accepter cette modification.

Le Rapporteur. Comme je l'ai dit, la commission ne s'est pas réunie en vue de la deuxième lecture. A titre personnel, je peux avoir de la sympathie pour l'amendement de M^{me} la Députée Kaelin mais, au nom de la commission, je dois garder la position de la commission dont fait partie M. Rime.

Je maintiens donc la version initiale du Conseil d'Etat.

Le Commissaire. Je réitère ma proposition, la proposition du Conseil d'Etat d'accepter l'amendement de M^{me} Kaelin Murith. Nous partons de l'idée que le CECB est vraiment un instrument très important pour la transparence mais il faut qu'on l'introduise au fur et à mesure. La proposition émet vraiment une exception défendable et répond au principe de la proportionnalité. Au fur et à mesure, dans quelques années, on pourra améliorer ou revoir vraiment l'introduction de ce CECB ou encore modifier l'obligation mais pour l'instant nous partons de l'idée que cette première phase est raisonnable.

Ich möchte Herrn Grossrat Vonlanthen für seine Bemerkungen und den Rückzug seines Vorschlages danken. Ich möchte ergänzen, dass die EnDK, die Energiedirektorenkonferenz, effektiv daran ist, diesen Gebäudeausweis der Kantone so auszugestalten, dass er in allen Kantonen gleichmässig angewendet wird. Übrigens: In verschiedenen Kantonen wurden gleiche Massnahmen getroffen und in Gesetzen festgelegt, dass jetzt dieser Gebäudeenergieausweis auch teilweise obligatorisch erklärt wird. In diesem Sinne bitte ich Sie noch einmal, diesen Artikel 11a entsprechend zu akzeptieren.

- > Le Conseil d'Etat se rallie au résultat de la première lecture (amendement Kaelin Murith à l'article 11a).
- > Au vote, le résultat de la première lecture (amendement Kaelin Murith à l'article 11a), opposé à la version initiale du Conseil d'Etat, est confirmé par 64 voix contre 31 et 1 abstention.

Ont voté en faveur du résultat de la première lecture:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schläfli (SC,

UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), von Dach (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 64.*

Ont voté en faveur de la version initiale du Conseil d'Etat:

Berset (SC, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Ganioz (FV, PS/SP), Garghenti Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneider Schüttel (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Sutter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Wassmer (SC, PS/SP). *Total: 31.*

S'est abstenu:

Rapporteur (,). *Total: 1.*

> Confirmation de la première lecture.

Art. 13 titre médian et al. 3 à art. 15

Le Rapporteur. L'article 13 n'apporte aucun changement matériel mais concrétise que l'on passe d'un régime d'autorisation restrictif à une interdiction avec possibilité d'accorder des dérogations. L'article 13a (nouveau) alinéa 1: 50% de l'énergie utilisée pour la production d'eau chaude doit provenir de sources renouvelables. L'alinéa 3 vise à économiser l'énergie dans les résidences secondaires.

L'article 15: interdiction des chauffages électriques. L'alinéa 1 n'apporte aucun changement matériel par rapport à la loi en vigueur. L'alinéa 2 oblige les propriétaires à remplacer les chauffages électriques fixes à résistance d'ici le 1^{er} janvier 2025. L'alinéa 3 instaure une obligation analogue pour le chauffage de l'eau sanitaire. L'alinéa 4 règle les dérogations.

> Confirmation de la première lecture.

Art. 15a (nouveau) à art. 25

> Confirmation de la première lecture.

Art. 2, titre et considérants

> Confirmation de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 95 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghenti Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Rapporteur (,), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneider Schüttel (LA, PS/SP), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), von Dach (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 95.*

—

Projet de décret N° 292 relatif à l'acquisition de l'immeuble de la rue de Rome 1, à Fribourg¹

Rapporteur: **Stéphane Peiry** (UDC/SVP, FV).

Commissaire: **Isabelle Chassot**, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Entrée en matière

Le Rapporteur. J'ai le plaisir de vous présenter au nom de la commission parlementaire le message N° 292 relatif à l'acquisition de l'immeuble sis à la rue de Rome 1 à Fribourg, c'est-à-dire en face des bâtiments universitaires de Miséricorde. Cet immeuble appartient actuellement à l'Association de la Cité Saint-Justin à Fribourg, association qui s'engage en faveur de la formation des personnes provenant des pays émergents.

Pour rappeler brièvement le contexte, cet immeuble a été construit en 2005-2006 dans le but de répondre aux besoins de la Fondation des cours d'introduction aux études universitaires en Suisse, appelés CIUS. En effet, avant la construction de cet immeuble, la Fondation CIUS louait déjà des locaux à l'association au numéro 3 de la rue de Rome. Mais, face à la croissance des effectifs, l'association a alors proposé aux cours d'introduction aux études universitaires la construction d'un nouveau bâtiment à condition qu'une location de dix ans au minimum soit assurée. La Fondation CIUS a emménagé dans ce bâtiment en janvier 2007. Elle a toutefois dû dénoncer le bail à loyer au 31 décembre 2011 étant donné qu'au 1^{er} octobre 2009 le Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche décidait de stopper le financement de ces cours d'introduction. Cette décision a amené la Conférence universitaire suisse à cesser l'offre de cours en août 2011. La résiliation du contrat intervenant avant l'échéance des dix ans, l'association de la Cité Saint-Justin n'a accepté cette résiliation que si un repreneur était proposé.

L'immeuble étant parfaitement situé en face de l'Université de Miséricorde, le Conseil d'Etat a tout de suite fait part de son intention d'acquérir l'immeuble, poursuivant en cela sa stratégie d'acquisition immobilière. Pour sa part, l'association souhaitait rester propriétaire du bâtiment et cherchait simplement un nouvel occupant pour ses locaux. Cela n'entraînait pas en ligne de compte pour l'Etat. Par conséquent, l'association a finalement accepté d'entamer des négociations pour la vente du bâtiment.

L'achat de ce bâtiment doit répondre aux besoins en espace de l'Université de Miséricorde, qui loue actuellement des locaux à Beauregard et aux Portes-de-Fribourg. En l'espèce, l'Université prévoit de réserver le bâtiment à trois usages. Elle y concentrerait ses services aux étudiants, notamment avec la création d'un centre d'admission et d'accueil des étudiants. Elle y déménagerait le centre de langues et le domaine d'études plurilinguistes et la bibliothèque de langues étrangères, actuellement logés au Criblet. Elle transférerait l'enseignement de la troisième année de médecine. Ceci permettrait de libérer des espaces tant à Miséricorde qu'au Criblet.

Des travaux sont prévus sur les trois sites: rue de Rome, Miséricorde et Criblet. Au Criblet, les locaux seraient aménagés pour accueillir la bibliothèque en langues étrangères et le centre de documentation tandis que des salles de cours seraient transformées en bureaux à Miséricorde. Le gros des travaux concerne toutefois le bâtiment de la rue de Rome. Il s'agirait de transformer en bureaux les salles de sciences en sous-sol et de mettre à jour l'installation multimédia. Le mobilier appartenant à la Fondation CIUS serait également repris.

La commission parlementaire s'est réunie le 16 janvier 2012 pour examiner le présent message. La séance de commission a été précédée d'une visite des lieux. Les discussions au sein de la commission ont porté notamment sur les aspects suivants:

- > *Les installations de production de chaleur.* Il s'agit d'une installation mixte située au sous-sol des bâtiments 1 et 3 de la rue de Rome. Les installations restent la propriété de l'association et l'Etat acquiert la sous-station qui est située directement sous l'immeuble cédé. Par conséquent, il appartiendra à l'association de la Cité Saint-Justin de veiller à l'entretien et au remplacement des installations de production de chaleur mais ces charges entreront dans le calcul du prix du kWh facturé par l'association à l'Etat. Des négociations à ce sujet sont en cours.
- > *Les servitudes.* Il y aura des servitudes croisées entre l'Etat et l'association afin de permettre l'exploitation et l'entretien des différents bâtiments (droit de passage à pied et en véhicules, droit d'utilisation de la place séparant les bâtiments). Enfin, les servitudes de l'ancien bâti seront conservées. D'autres informations complémentaires nous ont été communiquées en commission, dont notamment la valeur ECAB, qui est de 8 627 000 francs et les frais d'exploitation du bâtiment, qui peuvent être estimés à 121 000 francs par année. Précisons aussi que le bail à loyer pour la surface commerciale louée à la

¹ Message pp. XXXXss.

librairie Librophoros est repris aux mêmes conditions par l'Etat.

- > Concernant justement les *aspects financiers*, je commencerai par corriger un point du message. Au bas de la page 4 du message pour la version française – pour la version allemande, c'est au haut de la page 9 – il est indiqué que la valeur de rendement est estimée à 1,4 million. Il faut en fait comprendre 10,4 millions.
- > Comme vous l'avez lu dans le message, le coût de construction de l'immeuble s'est élevé à 10 586 530 francs et le prix d'achat a été négocié à 10 700 000 francs. Trois expertises ont confirmé que le prix d'achat négocié correspondait aux prix du marché. A cela s'ajoutent 30 000 francs de frais d'acquisition, à savoir des frais de mutation et des frais de notaire.

Le Conseil d'Etat nous demande un crédit d'engagement de 8 658 500 francs correspondant au coût total d'acquisition de l'immeuble plus les travaux à réaliser sur les différents sites et la reprise du mobilier, le tout à 11 658 500 francs, montant diminué d'une subvention fédérale de 3 millions. Je précise ici qu'il s'agit d'une subvention fédérale aux investissements. La demande a été adressée au Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche et une première réponse de leur part a été positive. Le montant de 3 millions repose sur une évaluation prudente faite par les services de M^{me} la Conseillère d'Etat.

Compte tenu du montant, le projet de décret doit être adopté à la majorité des membres du Grand Conseil, à savoir par au moins 56 voix. Pour sa part, la commission parlementaire a accepté à l'unanimité le projet de décret. Les membres de notre commission félicitent le Conseil d'Etat pour le choix de se porter propriétaire des bâtiments qu'il occupe. Nous estimons que cet immeuble, de par sa structure et sa situation, serait un complément idéal au parc immobilier de l'Etat en général et de l'Université en particulier. Enfin, nous considérons le prix indiqué comme élevé mais acceptable.

Je terminerai par remercier M^{me} la Conseillère d'Etat Isabelle Chassot, M. l'Architecte cantonal Charles-Henri Lang ainsi que M^{me} Barbara Vauthey, cheffe du Service des affaires universitaires pour leur disponibilité et les informations données à la commission parlementaire.

La Commissaire. En premier lieu, je souhaite remercier la commission pour l'examen attentif qu'elle a fait de la proposition d'achat de l'immeuble de la rue de Rome 1. Je souhaite également remercier le rapporteur, M. le Député Stéphane Peiry, pour son rapport d'entrée en matière détaillé et complet, ce qui me permettra d'être brève.

Le Conseil d'Etat a regretté la fermeture des cours d'introduction aux études universitaires. Il a tenté de nombreuses démarches pour éviter cette fermeture et pouvoir maintenir la fondation, que ce soit au niveau du Conseil d'Etat, au niveau de ma Direction, ou bien au niveau des parlementaires fédéraux fribourgeois que je souhaite également remercier. Le seul résultat que nous avons obtenu a été la prolongation de l'exploitation de l'école jusqu'à la fin de l'année passée et la décision concernant le plan social pour le personnel.

Notre canton a ensuite donné son appui au projet d'une structure portée par les cantons romands et de Berne, projet qui a cependant échoué. Constatant cet échec, notre canton – et je souhaite remercier plus particulièrement les services de ma Direction, qui se sont beaucoup engagés – a soutenu les enseignants dans leur recherche d'emploi auprès des écoles cantonales et l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices a pu trouver un nouveau poste. Puis, le canton a également appuyé la reprise des cours de langues intensifs dans le cadre du centre de langues de l'Université de Fribourg.

Restait encore la question du bâtiment. Comme l'a indiqué le rapporteur de la commission, le Conseil d'Etat a très rapidement dit son intérêt pour ce bâtiment, en particulier pour permettre de faire face à un besoin urgent pour des locaux universitaires. Etant donné, en particulier, sa situation juste en face de Miséricorde, le bâtiment s'intégrait de plus naturellement dans le site et en constitue une extension. C'est à ce moment-là que nous avons ouvert les discussions avec la propriétaire, puis avec la Confédération, qui a accepté l'inscription de cet achat dans les investissements reconnus et subventionnés malgré, évidemment, son annonce tardive. La subvention fédérale attendue est de l'ordre de 3 millions, ce qui fait que nous vous prions de nous accorder un crédit d'engagement de l'ordre de 8 658 500 francs. Ceci nous permettra de réaménager le bâtiment pour des besoins propres à l'enseignement universitaire ainsi que de réaménager les espaces nécessaires pour faire l'échange sur le site de Miséricorde lui-même.

Loscy Michel (UDC/SVP, BR). Dans sa séance du 25 janvier dernier, la Commission des finances et de gestion a analysé ce projet de décret N° 292 relatif à l'acquisition de cet immeuble à la rue de Rome 1 et c'est à l'unanimité des membres présents que nous vous recommandons d'accepter ce décret.

Schoenenweid André (PDC/CVP, FV). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance du message détaillé N° 292 et soutient fermement le développement des infrastructures universitaires et les investissements immobiliers profitables pour l'Etat. La formation universitaire est un acteur indis-

pensable à la création d'emplois, au maintien des connaissances élevées dans un monde globalisé et de forte concurrence. L'innovation dépend aussi d'une bonne formation de haut niveau. L'opportunité d'acheter ce bâtiment est donc à saisir par l'Etat. L'augmentation du nombre d'étudiants et des services de soutien et d'aide à l'enseignement demande des surfaces supplémentaires. Ce message entre donc dans cette stratégie de développement. Ce bâtiment situé à la rue de Rome 1 est en bon état, bien entretenu, et permet une utilisation rapide des locaux; c'est un avantage. C'est aussi une chance dans le contexte du renforcement du site universitaire de Miséricorde. Sa situation est intéressante, proche du siège historique de l'Université de Fribourg, et permettra certainement aussi des synergies positives.

Le groupe démocrate-chrétien soutient le projet de décret et constate que le prix est finalement assez acceptable par rapport au marché de la construction et de l'immobilier. Notre groupe est aussi intéressé à recevoir quelques réponses du Conseil d'Etat aux questions suivantes liées à ce message. Le renforcement du site de Miséricorde est bienvenu et passe également par la concrétisation du projet du secteur de la Tour-Henri. Qu'en est-il finalement de ce projet? Ce projet pourra-t-il également s'intégrer – le projet de la Tour-Henri – dans un concept zéro carbone comme développé sur le site technologique de Cardinal? Ce concept est novateur – peut-il être envisagé aussi par l'Etat sur le secteur de la Tour-Henri?

Avec cet achat, et aussi dans la volonté de renforcer l'axe universitaire Miséricorde et Pérolles, l'Etat a-t-il éventuellement d'autres options d'achat de terrains et d'immeubles, en particulier le terrain CFF voisin de la Tour-Henri pour développer ses diverses facultés, dont celle des sciences de la vie, surtout dans ce monde universitaire en constante mutation? Merci pour vos réponses, M^{me} la Conseillère d'Etat!

Avec ces remarques, avec notre soutien pour ce message, le groupe démocrate-chrétien vous recommande de soutenir ce décret.

Gander Daniel (UDC/SVP, FV). L'achat du bâtiment dont il est question démontre encore une fois la volonté de l'Etat d'acquérir des immeubles dans le but de les mettre à meilleur marché à disposition de ses institutions. Cette pratique est intéressante à plus d'un titre puisqu'elle permet à long terme de réaliser des économies importantes sur les loyers de locaux ou d'immeubles privés. Situé idéalement en face du site de Miséricorde, ce bâtiment est un atout considérable et utile pour toute la collectivité estudiantine.

L'objet qui nous est présenté est une réalisation architecturale de premier ordre. Sa construction, proposée par l'association de la Cité Saint-Justin, devait répondre à la croissance des effectifs des étudiants et aux besoins de la Fondation CIUS. Elle a débuté en 2005 et ces locaux ont été mis à disposition à partir de janvier 2007. Sa conception architecturale, avec ses façades entièrement vitrées, est une réussite remarquable et sa construction répond aux normes Minergie avec une production de chaleur provenant de diverses sources telles que le mazout, le bois, le thermique et, à futur, le gaz. A cela s'ajoute aussi la volonté de regrouper certaines unités disséminées çà et là en un seul et même endroit, ce qui permettra par ce fait de créer un centre de compétences plus compétitif et de répondre à l'augmentation des effectifs de la troisième année de médecine. Des travaux seront nécessaires, notamment pour la transformation des bureaux, des salles de sciences et des installations multimédia. Le mobilier est aussi inclus dans cet achat. A relever enfin qu'une demande de subvention a été adressée aux services de la Confédération, qui félicite l'Etat pour l'acquisition de cet immeuble. Il est attendu avec prudence une subvention de l'ordre de 3 millions.

Prenant note du manque important de locaux pour les étudiantes et étudiants et, en raison de la volonté d'acquisition de cet immeuble par le Conseil d'Etat pour combler les besoins actuels en matière de locaux, le groupe de l'Union démocratique du centre se dit favorable à cet achat et se prononce à l'unanimité pour l'adoption de ce projet de décret.

Ith Markus (PLR/FDP, LA). En préambule, je peux très bien me rallier aux propos des autres porte-parole des groupes. Certes, nous sommes devant une opportunité bienvenue à un prix raisonnable. La demande de surfaces pour les services de l'Université est incontestée et l'offre que nous donne cet immeuble l'est également.

Certes aussi, les négociations n'étaient pas faciles et le fait de devenir propriétaire est de notre avis une bonne chose et suit la politique du canton. Bien sûr, les conditions-cadres, c'est-à-dire la disposition de l'immeuble, sont déjà données mais le groupe libéral-radical estime que l'on peut travailler ainsi.

Avec ces quelques remarques, le groupe libéral-radical accepte l'entrée en matière et le décret.

Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA). Das Staatssekretariat für Bildung und Forschung des Bundes und die CRUS, Rektorenkonferenz der Schweizer Universitäten, haben entschieden, die Vorbereitungskurse für Studierende mit ausländischer Vorbildung auf das Hochschulstudium an Schweizer Hochschulen im Foyer St. Justin nicht mehr zu

financier. Das relativ neue Gebäude – in einem guten Zustand in unmittelbarer Nähe der Universität Miséricorde gelegen – wurde leer. Welch bessere Gelegenheit präsentierte sich somit dem Kanton, als dieses Gebäude zu erwerben und der Universität mit ihrem notorischen Platzmangel zur Verfügung zu stellen.

Die Räumlichkeiten der Universität sind heute in der Agglomeration Freiburg an verschiedenen, für Studierende, die sich mit öffentlichen Verkehrsmitteln fortbewegen, oft nur schwer zugänglichen Orten verstreut. Zusätzliche Räumlichkeiten im Zentrum der Stadt sind ein Gewinn für die Attraktivität der Universität. Nach dem Neubau für die Naturwissenschaften im Pérolles soll auch der Erwerb der Räumlichkeiten an der Rue de Rome 1 dazu beitragen, den Platzbedürfnissen der Universität sinnvoll zu begegnen. Natürlich hoffen wir immer noch auf die Erweiterung der Universität auf dem Gelände des Heinrichsturms. Nicht nur die Zunahme der Studierenden, sondern auch ein grösseres Studienangebot – als jüngstes Beispiel nenne ich das dritte Jahr Medizinstudium – haben die Platznot geschaffen, aber auch neue Aufgaben, welche die Universität zu erfüllen hat. Als Beispiel gilt das Institut für Mehrsprachigkeit, das der Bundesrat im Juli 2010 zum nationalen Kompetenzzentrum für Mehrsprachigkeit ernannt hat.

Ich rufe in Erinnerung, dass sich Freiburg dank der Universität im Bereich der schweizerischen Forschung und Entwicklung einen Namen gemacht hat, dass die Stadt dank der Universität jung und lebendig bleibt und dass die Universität neben vielen anderen positiven und für unsere Volkswirtschaft unabdingbaren Begleiterscheinungen der Region unzählige Arbeitsplätze bringt. Wir müssen unsere Universität pflegen.

Die Sozialdemokratische Fraktion gratuliert dem Staatsrat für die geführten Verhandlungen, die in einen Übergang der Liegenschaft ins Eigentum des Kantons resultierten, samt Subventionen des Bundes. Sie unterstützt daher das Dekret über den Erwerb der Liegenschaften an der Rue de Rome.

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). Le groupe Alliance centre gauche a pris connaissance avec intérêt de ce projet d'investissement du Conseil d'Etat qu'il soutiendra presque à l'unanimité pour les raisons suivantes.

D'abord sur le principe, il soutient la politique d'achat d'immeubles et de propriétés du Conseil d'Etat pour être maître dans ses murs. On sait que l'Université a besoin de locaux puisqu'elle en loue beaucoup en ville actuellement. Il y a là une offre à saisir dont les caractéristiques et les qualités ont

été soulignées avant moi. L'opportunité ne fait pas de doute même si l'opération nous laisse un peu d'amertume à la suite de la fermeture de l'institution précédente, qui laisse les étudiants étrangers «un peu sur le carreau». Les universités sont en train, nous semble-t-il, de bricoler des solutions actuellement pour quand même intégrer des étudiants qui viennent de l'extérieur de la Suisse. Il y a peut-être une opportunité qui n'a pas été défendue suffisamment pour que cette institution puisse rester à Fribourg.

Sur les caractéristiques du bâtiment, la vision locale nous a permis de nous rendre compte qu'effectivement il remplit sa fonction moyennant quelques adaptations qui nous paraissent mesurées et nécessaires. A ce sujet-là, on a le souhait que dans ces adaptations on puisse intégrer la pose sur le toit plat de panneaux solaires à court terme de manière à ce que cela puisse faire partie du premier paquet de mesures que le Conseil d'Etat va bientôt nous soumettre pour mettre en valeur les surfaces des toits dont il est propriétaire pour produire de l'électricité. C'est bon, bien sûr, pour l'énergie renouvelable dans le canton mais ce serait aussi bon pour l'image de l'Université et son attractivité.

C'est donc presque à l'unanimité que le groupe Alliance centre gauche soutiendra cette proposition.

Le Rapporteur. Je constate effectivement que tous les groupes acceptent l'entrée en matière ce dont je les remercie vivement.

Un certain nombre de questions ont été posées par M. le Député Schoenenweid qui s'adresse directement à M^{me} la Conseillère d'Etat concernant le projet de la Tour-Henri. Effectivement, ce point-là n'a évidemment pas été discuté en commission. Je laisserai à M^{me} la Conseillère d'Etat le soin d'y répondre.

Concernant le point soulevé par M. le Député Thévoz pour les panneaux solaires. Effectivement, la question a été évoquée également en séance de commission mais il nous a été répondu que la question n'avait pas été étudiée pour ce bâtiment mais qu'elle pourrait éventuellement être prise en considération pour, le cas échéant, une installation selon les critères établis par l'Etat.

Sur ces considérations, je vous invite donc à accepter le projet.

La Commissaire. Je souhaite, à mon tour, remercier l'ensemble des rapporteurs qui, au nom de leur groupe, proposent l'entrée en matière et l'acceptation du décret.

M. le Député Schoenenweid a posé une série de questions relatives à l'aménagement et au futur du projet Tour-Henri, rejoignant en cela les autres intervenants qui ont souligné l'importance pour notre Université, et en particulier pour le site de Miséricorde, de pouvoir connaître une extension et la mise à disposition de locaux supplémentaires. En effet, les besoins sont importants en termes de surfaces, que ce soit d'ailleurs sur le plateau de Pérolles pour la faculté des sciences ou sur le site de Miséricorde en particulier pour la faculté de droit. Le secteur Tour-Henri a été réservé par le Conseil d'Etat pour l'extension de la faculté de droit, qui est une des facultés-phares de notre Université. L'examen de ce secteur fait actuellement l'objet d'une étude commune avec les CFF et la ville de Fribourg qui sont les propriétaires de deux autres parcelles importantes et qui doivent faire l'objet d'un plan de développement commun et surtout, le cas échéant, d'un plan d'aménagement de détail, également commun. Nous sommes à terme dans le cadre de cette étude et je saisisrai le Grand Conseil très prochainement d'un crédit d'études qui nous permettra d'amener le projet de la Tour-Henri jusqu'au concours puis aux crédits d'engagement, ce qui nous permettra enfin de commencer à construire sur le site de la Tour-Henri. A ce stade, des décisions n'ont pas encore été prises concernant, le cas échéant, le concept zéro carbone mais il s'agit évidemment là d'une décision qui doit être prise en commun avec les deux autres partenaires puisqu'il s'agit, le cas échéant, d'adopter tous la même méthode de construction et la même méthode d'utilisation des surfaces à disposition. Pour l'instant, dans ce cadre-là, il n'y a pas d'option d'achat des terrains des CFF ou bien de la ville de Fribourg mais un intérêt commun de développer ensemble le secteur puisque les besoins sont aussi importants du côté des autres partenaires.

S'agissant de l'amertume de M. le Député Laurent Thévoz, je pars de l'idée que c'est là que se trouve l'explication du rejet par une partie de son groupe: dans la fermeture des cours d'introduction. Il me paraît important de signaler que ce n'est pas qu'ils ne sont pas restés à Fribourg, c'est qu'ils ont fermé définitivement dans l'ensemble de la Suisse. Il est vrai que nous cherchons une solution maintenant pour l'arrivée des étudiants étrangers parce que nous ne partageons pas l'avis d'une partie des universités, et du Secrétariat d'Etat en particulier, que seuls les étudiants étrangers arrivant pour les études de master soient des étudiants qui doivent être accueillis. Nous pensons que nous avons aussi un rôle, un soutien que nous voulons apporter en particulier aux pays émergents, d'accueillir également des étudiants qui démarrent leurs études universitaires. C'est là une décision que nous devons prendre, soit seuls – je ne vous le cache

pas – soit en commun avec d'autres universités de Suisse romande.

S'agissant de la pose des panneaux solaires, elle vous sera, le cas échéant, proposée dans le cadre d'un décret qui portera sur l'ensemble des installations propriétés de l'Etat suite au rapport que le Directeur de l'aménagement et le Directeur de l'économie avaient défendu devant vous l'année dernière et nous demanderons un crédit global qui portera sur la pose de panneaux solaires sur plusieurs installations propriétés de l'Etat. Dans l'objet que nous débattons tout à l'heure, vous verrez une seule exception – nous l'avons d'ores et déjà prévue – pour le Collège du Sud puisque nous devons réinstaller la toiture.

C'est avec ces observations que je vous remercie d'entrer en matière.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

Art. 1

- > Adopté.

Art. 2

- > Adopté.

Art. 3

La Commissaire. Ce montant, effectivement, a été porté au budget 2012 que vous avez accepté.

- > Adopté.

Art. 4

Le Rapporteur. Etant donné que le bâtiment sera exclusivement affecté aux services de l'Université, l'investissement est comptabilisé sous ce centre de charges qui concerne l'Université.

- > Adopté.

Art. 5

- > Adopté.

Art. 6, titre et considérants

- > Adoptés.
- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

Art. 1 à 6, titre et considérants

- > Confirmation de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 95 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Rapporteur (.), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneider Schüttel (LA, PS/SP), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/

CVP-BDP), Sutter (SC, ACG/MLB), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), von Dach (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 95.*

Projet de décret N° 295 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de l'extension du Collège du Sud, à Bulle¹

Rapporteur: **Jacques Vial** (PDC/CVP, GR).

Commissaire: **Isabelle Chassot**, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Le Collège du Sud à Bulle est à l'étroit dans son carcan de béton et de pierre. Sa carapace est trop rigide pour offrir la souplesse nécessaire à son exploitation actuelle. La construction datant de 1994 était conçue pour une capacité de 750 élèves répartis dans 33 salles de classe. En 2009, soit 15 ans plus tard, l'effectif a dépassé le millier d'élèves. Pour 2011 à 2015, le nombre devrait se stabiliser entre 1100 et 1200 élèves, selon une étude démographique récente. Actuellement, le trop-plein est géré par l'allongement des heures d'ouverture et par le principe des classes volantes, favorisant au maximum le taux d'occupation de tous les locaux disponibles.

Un cahier des charges précis, élaboré pour un maximum de 1300 élèves, a été dressé par le Service des bâtiments, qui a désigné comme vainqueur du concours d'architecture le bureau EO Architecture SA, à Lausanne, parmi 14 projets présentés, dont huit fribourgeois. L'articulation de l'agrandissement se matérialise en trois points essentiels:

1. prolongement du bâtiment actuel sur 4 niveaux de 12 x 30 mètres, soit environ 1200 m²;
2. surélévation de tout le corps principal pour accueillir 14 salles de classe supplémentaires, dont les structures seront construites en bois;
3. réaménagement intérieur, en particulier du restaurant et des salles thématiques.

Le coût de cette réalisation, estimé à près de 20 millions de francs, comprend les chapitres principaux suivants:

¹ Message pp. 195ss.

- > la transformation elle-même et la construction, 15 millions de francs;
- > l'ameublement et les aménagements intérieurs, 3 millions de francs;
- > les installations solaires ou photovoltaïques et les divers, 1,5 million de francs.

Total: 19,6 millions de francs.

La commission s'est intéressée en particulier aux points suivants:

- > Le nouveau bâtiment agrandi sera-t-il assez grand pour l'évolution du Sud du canton?
- > Ne serait-il pas plus judicieux de construire un nouveau bâtiment, par exemple dans le district de la Veveyse?
- > Doit-on installer des panneaux solaires thermiques au lieu des photovoltaïques?
- > Quand l'école sera-t-elle raccordée à la centrale de chauffe de Bulle?
- > A qui seront réservées les places de parc et selon quels critères?
- > Quelle est la marge de réserve dans les coûts de construction?
- > Quelle serait la durée du chantier, tenant compte de l'exploitation continue de l'école?

Voilà une vitrine non-exhaustive des questions auxquelles M^{me} la Conseillère d'Etat et M. l'Architecte cantonal ont répondu avec à-propos. Un éventail circonstancié vous sera peut-être rappelé tout à l'heure. Les réponses ont satisfait l'ensemble de la commission, qui s'est prononcée favorable à ce crédit et qui vous recommande à l'unanimité d'adopter l'entrée en matière, ainsi que le décret.

La Commissaire. Je souhaite à nouveau remercier la commission pour l'examen qu'elle a fait du décret, ainsi que le rapporteur, M. le Député Jacques Vial, pour son rapport concis et précis d'entrée en matière. Ce dernier l'a dit, les besoins sont connus: nous sommes confrontés à un nombre croissant d'élèves et nous comptons avec une fluctuation de l'ordre de 1100 à 1200 élèves pour le Collège du Sud. Cependant, nous avons une possibilité d'extension allant jusqu'à 1300-1350 élèves sur le site.

Pourquoi ne pas avoir prévu, le cas échéant, un espace supplémentaire? Parce que nous considérons qu'il y a une taille maximale qu'une école, un collège, devrait avoir et ne pas dépasser si l'on veut aussi assurer un enseignement de qualité, un enseignement à taille humaine, qui prend en compte les personnes et les élèves comme tels.

Cependant, nous avons, pour nous baser sur ces besoins, fait une étude de la croissance démographique dans le Sud, même si c'est peut-être un exercice relativement difficile. Nous l'avons fait avec l'aide des données de l'Office fédéral de la statistique et cela nous démontre qu'en prévoyant une utilisation de l'ordre de 1300 à 1350 élèves, nous serons à même de faire face aux défis démographiques de la prochaine décennie au minimum.

C'est sur la base de ces besoins que le programme des locaux a été adopté par le Conseil d'Etat et qu'il a servi de base à l'organisation du concours d'architecture. Une fois les résultats du concours connus, il a fallu réexaminer un certain nombre de points. La complexité de cette étude a été encore augmentée par le fait que le site du Cycle d'orientation de la Gruyère, avec lequel le Collège du Sud partage certains services, est également en phase d'agrandissement et que l'emplacement futur de certains locaux (l'orientation, le dentiste-scolaire, l'utilisation commune de l'aula) devait encore faire l'objet de discussions. Cela a pu être défini dans le cours de l'année dernière, ce qui nous a permis de rédiger la proposition de crédit d'engagement que nous vous proposons aujourd'hui. En effet, nous avons eu à cœur, cela a été dit aussi par le rapporteur, de prendre en compte les exigences Minergie pour l'isolation et l'enveloppe, ainsi que de prévoir d'ores et déjà la mise en place d'une installation photovoltaïque sur environ 1600 m² en toiture. Ceci nous permettra de développer une puissance nominale d'environ 1900 kWh, qui permettront une production d'énergie relativement intéressante, notamment en fonction de l'utilisation de l'école pendant les mois de fonctionnement de cet établissement.

Nous vous proposons dès lors de nous aider à faire de la place pour les élèves car ils en auront besoin dans les prochaines années et de voter le crédit d'engagement pour le Collège du Sud.

Losey Michel (UDC/SVP, BR). La Commission des finances et de gestion a également traité ce projet de décret N° 295. Nous avons bien écouté les arguments de M^{me} la Commissaire qui étaient très convaincants par rapport à l'évolution démographique et aux besoins en classes supplémentaires compte tenu du nombre d'élèves. C'est également à l'unanimité des membres présents de la commission que nous soutenons ce décret et les montants y relatifs. Nous vous demandons d'en faire de même.

Kaelin Murith Emmanuelle (PDC/CVP, GR). Le groupe PDC-PDB acceptera à l'unanimité l'entrée en matière et le décret présenté. Il se plaît à relever la qualité du projet, son intégration et la manière pragmatique de son élaboration,

évitant au maximum les coûts préliminaires. Le projet est équilibré, répond aux attentes et s'intègre bien à la structure existante. L'agrandissement du collège projeté devrait permettre d'assurer l'accueil des élèves à court et moyen terme. En offrant des infrastructures modernes et performantes, il permet de contribuer à un enseignement de qualité. Nous relevons avec satisfaction que notre canton se développe, que sa population croît et que, surtout, nous avons la chance d'être en mesure d'accompagner cette croissance en offrant des moyens adéquats, des espaces propices à un enseignement de haute tenue, gage de notre avenir.

Schuwey Roger (*UDC/SVP, GR*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a examiné avec intérêt ce projet de décret. L'extension et la rénovation sont nécessaires, étant donné que le nombre d'élèves est en augmentation, en tout cas jusqu'en 2015. Je suis déjà intervenu en commission concernant le système de construction; en effet, il est dommage que l'on ne profite pas, surtout dans le Sud de notre canton, de mettre un peu plus de bois à l'extérieur des bâtiments. On a beaucoup de scieries, de menuiseries et de charpenteries à Bulle et dans son agglomération. Mais les complexes existant dans notre belle Gruyère en ce moment sont gris, noirs, en béton ou en tôle.

Le groupe de l'Union démocratique du centre, à l'unanimité, vous invite à voter ce crédit d'engagement comme la commission et le Conseil d'Etat le proposent.

Repond Nicolas (*PS/SP, GR*). Comme vous avez pu le constater dans la proposition et les résultats de la Commission parlementaire qui a travaillé sur le décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de l'extension du Collège du Sud à Bulle, à l'unanimité, les membres de la commission proposent d'entrer en matière sur ce projet. Le parti socialiste en fera de même et l'acceptera à l'unanimité de ses membres, car le projet tel que proposé dans le message nous paraît bien ficelé. D'autre part, il respecte bien la ligne architecturale du collège actuel et le soutien aux énergies renouvelables, comme les panneaux photovoltaïques sur le toit, est bien maîtrisé. Nous souhaitons évidemment que le coût total de l'agrandissement et des transformations du bâtiment actuel ne dépassera pas les 20 millions de francs, comme prévu et mentionné à l'article 2 de ce décret.

Ceci dit, il nous paraît important de revenir sur la partie sportive du Collège du Sud, consécutive, entre autres, à l'augmentation régulière du nombre de ses étudiants. Ce dernier pourra effectivement accueillir jusqu'à 1300 élèves selon le message; actuellement, il y en a environ 1100. Lors de la mise au concours du projet, la direction du Collège du Sud n'avait

pas jugé nécessaire d'inclure de nouvelles infrastructures sportives dans celui-ci, estimant qu'elles étaient suffisantes pour l'instant.

D'autre part, à la question sur le même sujet que j'avais déposée avec ma collègue députée Nadine Gobet, la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport nous avait donné des réponses certes compréhensives sur le fait que la construction d'une nouvelle halle de sport coûterait cher, car elle devrait être enterrée vu le peu de terrain à disposition, et sur le fait que la future construction du troisième cycle d'orientation de la Gruyère, avec de nouvelles halles de sport, compenserait et rétablirait un équilibre sur l'utilisation des halles de sport à disposition dans le complexe Collège du Sud et Cycle d'orientation de la Gruyère. Pourtant, aujourd'hui, avec l'introduction de la troisième heure obligatoire d'éducation physique, l'occupation de la halle omnisports également par L'Ecole professionnelle artisanale et commerciale et l'augmentation constante des collégiens, environ un tiers des heures de sport suivies par les collégiens doivent s'effectuer à l'extérieur, même pendant les périodes aussi froides que ces derniers jours, sous des formes aussi variées que marche, ski, mur de grimpe, fitness ou autres sports de glace. Or, ces heures, pour la plupart payantes, sont offertes aux collégiens de première année, mais pas à ceux de deuxième, troisième et quatrième, ou dans une petite mesure. Ce choix a été effectué conjointement avec la direction et les professeurs d'éducation physique, ceci en rapport au fait que les heures des élèves de deuxième, troisième et quatrième année sont d'une certaine manière sous option des sports choisis par les collégiens, alors que celles des élèves de première année ne le sont pas.

Actuellement, le budget total pour les heures suivies à l'extérieur par les collégiens des quatre années est de 49 700 francs par an. Or, l'Etat soutient le financement de ces heures à raison de 10 000 francs par an, le reste étant payé par les collégiens, donc leurs parents.

Considérant que la construction d'une halle aurait coûté plusieurs millions de francs et que son exploitation aurait coûté chaque année au moins le montant des coûts annuels des heures de sport suivies à l'extérieur, nous demandons au Conseil d'Etat de réexaminer le montant alloué et si possible, de le prendre intégralement à charge. En effet, il n'est pas normal que les étudiants qui sont obligés d'effectuer des heures sportives, certes très intéressantes, à l'extérieur de l'enceinte du collège, se doivent d'en payer une partie à leurs frais.

Pour toutes ces raisons, nous vous convions à accepter ce décret tel que proposé et nous demandons au Conseil d'Etat

d'examiner et de réévaluer notre demande concernant le paiement des heures de sport passées par les collégiens à l'extérieur de l'enceinte du Collège du Sud.

Castella Didier (PLR/FDP, GR). C'est à l'unanimité que le groupe libéral-radical propose d'accepter ce projet de décret. Nous relevons la qualité du message. Nous avons toutefois une remarque et une suggestion. Tout d'abord pour la remarque: à notre avis, l'évaluation optimiste des effectifs manque de précision, négligeant par exemple le flux migratoire. Néanmoins, l'analyse des projections données démontre que l'agrandissement pourrait s'avérer trop petit avant même son ouverture. Estimé à 1100 élèves, l'effectif idéal pourrait en effet être dépassé cette année. Si une surévaluation des besoins en structures coûte cher, une sous-évaluation pourrait rapidement s'avérer encore plus coûteuse. Espérons que ce ne soit pas le cas.

Pour la suggestion, concernant la pose de panneaux photovoltaïques, celle-ci n'est pas remise en cause, bien au contraire. Nous suggérons toutefois d'envisager également la pose de panneaux thermiques, plus écologiques et moins coûteux, même si les écoles ne fonctionnent effectivement pas durant l'été, les installations sportives, très gourmandes en chaleur, continuent quant à elles de fonctionner.

Schafer Bernhard (ACG/MLB, SE). Unsere Fraktion, das Mitte-Links-Bündnis, hat die Botschaft Nr. 295 bezüglich eines Verpflichtungskredits für den Um- und Ausbau des Kollegiums des Südens eingehend studiert. In Anbetracht der steigenden Schülerzahlen ist unseres Erachtens der Bedarf eines Ausbaus klar gegeben. Das Projekt wird als gut durchdacht angesehen, insbesondere wird auch die vorgesehene Installation einer Solarstromanlage befürwortet.

In der Hoffnung, dass die zusätzlich geplanten Klassenzimmer den Bedürfnissen für eine längere Zeit zu genügen vermögen, sagt das Mitte-Links-Bündnis einstimmig ja zu diesem Projekt und zum Verpflichtungskredit.

Emonet Gaétan (PS/SP, VE). En préambule, très rapidement, je rappelle donc que le groupe socialiste soutient le Message N° 295 du Conseil d'Etat. J'appuie aussi l'intervention sur les infrastructures sportives à disposition pour les élèves du cycle d'orientation et les étudiants du collège, en particulier sous l'angle de l'effort financier demandé aux étudiants, respectivement à leurs parents, faite par mon collègue Nicolas Repond, et comme l'ont demandé des enseignants, par plusieurs courriers adressés à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Cependant et c'est le sujet de mon intervention, permettez-moi, dans le cadre de ce crédit d'engagement, de poser une question et de lancer une réflexion. La Veveysse connaît une forte croissance de sa population et un développement général très impressionnant. Certes, comme il nous a été répondu en commission, la masse critique d'étudiants pour envisager la construction d'un nouveau collège, décentré de Bulle et plus au sud, n'est pas suffisante. Cependant, les étudiants devant se rendre à Bulle passent beaucoup de temps dans les transports publics, encore peu performants, que l'on nous a promis d'améliorer.

Aujourd'hui, une région vaudoise voisine connaît une évolution et un développement très prometteurs, je pense en particulier aux communes d'Ecoteaux, Bussigny-sur-Oron, Palézieux, etc., qui ont uni leurs destinées le 28 novembre dernier et forment désormais la commune d'Oron, qui compte 4600 habitants. Ayant rencontré un conseiller municipal de cette nouvelle entité, les promesses de développement tant économique que démographique sont réelles et intéressantes. Situé sur la ligne Berne-Lausanne, Palézieux, pour autant que l'on puisse y garder la desserte actuelle du côté des CFF, possède un réel potentiel que notre nouveau directeur de la promotion économique compte bien intégrer aux idées qu'il apporte pour le site Cardinal et pour Romont.

C'est pourquoi j'ose poser la question de l'étude d'un projet de gymnase intercantonal, à l'image de ce qui s'est fait dans la Broye. Alors, est-il utopique de penser qu'une construction de ce genre puisse voir le jour dans les années à venir? Le Conseil d'Etat est-il prêt à mener une étude et des discussions avec les autorités vaudoises concernées? Le Conseil d'Etat a-t-il déjà évoqué cette question? Merci de répondre à mes quelques interrogations qui pourraient, le cas échéant, faire l'objet d'une question parlementaire et qui découlent aussi de l'éventualité que le Collège du Sud puisse à long terme être à nouveau à l'étroit dans ses murs, malgré les études et statistiques qui semblent optimistes.

Le Rapporteur. J'aimerais tout d'abord remercier tous les intervenants qui se sont prononcés pour l'entrée en matière de ce projet; je crois que c'est une excellente chose. J'aimerais répondre à certaines questions, les autres je pense les laisser au commissaire du Gouvernement, vu que ce sont des questions plus stratégiques.

Je répondrai donc en particulier à M. Roger Schuwey, concernant les revêtements en bois du Collège du Sud. Il faut savoir tout d'abord que toute la superstructure, donc les 14 salles de classe qui vont être construites, sera en bois et cette partie de construction sera isolée de façon très efficace en Miner-

gie. C'est grâce à cette isolation que le coefficient d'isolation de l'ensemble du bâtiment ne va pas augmenter. Quant aux revêtements en bois eux-mêmes, je suis relativement bien placé pour en parler, je crois qu'il faut employer le bois à son meilleur emplacement. En tant que revêtement extérieur pour des bâtiments moins durables, je pense que c'est tout à fait possible. Par contre, pour un bâtiment public qui est surtout exposé de cette façon-là, je préférerais qu'on réserve ce matériau pour d'autres usages, car ce n'est pas le meilleur emploi du bois qu'on puisse faire. Mais je comprends tout à fait la réaction de mon collègue de Jaun qui défend son matériau et les entreprises de la région.

Je répondrai encore à M. Repond concernant le dépassement du coût. Je crois qu'ici, il est important de savoir que c'est un concours d'architecture qui a été lancé et celui-ci s'est fait dans un cadre très précis, selon la Société suisse des ingénieurs et architectes, et que ce contexte de concours architectural prévoit une marge d'erreur de 15%. Donc, le crédit qui est proposé ici a une marge d'erreur de 15%. Mais selon les informations que nous a transmises l'architecte cantonal, on ne dépassera de toute façon pas ce crédit-là. La marge est largement suffisante lorsque le projet est assez précis.

Pour les questions de stratégie et d'effectifs, je laisserai M^{me} la Conseillère d'Etat Isabelle Chassot vous répondre.

Concernant le photovoltaïque ou le solaire, soit la question posée par M. Didier Castella, je dirais que la décision finale n'est pas encore prise. Donc, qu'on utilise du photovoltaïque ou du solaire thermique, la mise au point du projet permettra en tout cas de finaliser la chose et la meilleure solution sera choisie. L'important est qu'on ait réservé un montant à cet effet.

Quant à M. Schafer qui se réjouissait de l'excellente isolation de ce bâtiment, je crois qu'effectivement c'est un élément très important. Je l'ai dit tout à l'heure, grâce à l'agrandissement, l'ensemble de ce contexte, de ce collège, n'aura pas d'augmentation de consommation d'énergie à supporter.

Concernant les questions sur le sport et l'éventualité d'un collège intercantonal du côté d'Oron, je passe la parole à M^{me} la Conseillère d'Etat Isabelle Chassot.

La Commissaire. En premier lieu, je souhaite remercier l'ensemble des intervenants pour leur acceptation de l'entrée en matière et leur soutien au décret d'agrandissement du Collège du Sud.

Je me permettrai de répondre plus précisément à trois interrogations.

Tout d'abord à celle de M. le Député Nicolas Repond. J'ai été très attentive à son intervention qui concerne la partie sportive du Collège du Sud. Ainsi qu'il l'a effectivement dit, le Conseil d'Etat a déjà eu l'occasion d'apporter une première réponse à la question de M. le Député Nicolas Repond et de M^{me} la Députée Nadine Gobet, dans laquelle nous avons indiqué que les infrastructures sportives du Collège du Sud étaient partagées avec le Cycle d'orientation de la Gruyère et l'Ecole professionnelle de Bulle et qu'elles devaient être considérées comme un ensemble interdépendant. Or, vous le savez, un nouveau cycle d'orientation sera construit à Riaz, ce qui conduira à moyen terme à une diminution du nombre d'élèves sur le campus des trois écoles mentionnées, ce qui permettra de réduire du même coup la densité d'occupation de leurs infrastructures sportives.

D'autre part, cela a été dit, mais ce n'est pas le cas uniquement au Collège du Sud, nous louons effectivement des infrastructures à l'extérieur du collège pour des heures de sport, non-seulement en raison du manque d'infrastructures mais aussi pour avoir une diversité d'activités sportives, qu'elles ne soient pas tout le temps dans la salle de sport, mais qu'elles puissent être en plein air et qu'elles permettent surtout d'utiliser aussi de manière optimale l'offre sportive de la région. En effet, cette dernière est particulièrement riche dans la Gruyère, si l'on pense aux divers sports qui viennent d'être mentionnés et qui font même l'objet d'une lettre de lecteur de ce jour.

De ce point-de-vue-là, il est important que nous puissions mettre à disposition ces infrastructures, mais que nous fassions également participer les élèves et leurs parents. Il n'en va pas autrement dans les collèges de ville de Fribourg. Ce qui est exact, c'est que le montant est actuellement un peu plus élevé et je souhaite tenter de rassurer M. le Député Repond, j'ai déjà eu une discussion avec le recteur du Collège du Sud et l'école est autorisée à inscrire dans le cadre de son budget de l'année prochaine un montant supérieur pour les locations de ces infrastructures sportives, ce qui devrait permettre également le cas échéant de réduire les horaires d'occupation de la salle de sport.

Il n'en reste pas moins et vous en conviendrez avec moi qu'effectivement une infrastructure sportive est une infrastructure coûteuse, surtout si l'on tient compte de son temps d'occupation, à savoir que c'est 37 semaines par année, c'est cinq jours durant ces 37 semaines et c'est de 8 heures du matin à 16 h 30 ou 17 heures de l'après-midi. Il s'agit donc

de pouvoir utiliser au mieux l'ensemble que nous avons. De plus, sur le site, la seule possibilité de donner des heures supplémentaires de sport serait de construire une salle de sport entièrement en sous-sol, ce qui n'est guère envisageable si l'on souhaite protéger encore la parcelle constructible qu'il restera après l'agrandissement et qui sera, le cas échéant, encore pour nous une possibilité ultérieure supplémentaire dans un futur que je souhaite lointain.

Et ça me permet de répondre à M. le Député Didier Castella. Pour faire l'évaluation des besoins, nous avons tenu compte de la croissance démographique, prenant en compte l'évolution connue ces dernières années et c'est vrai que notamment l'évolution qui avait été calculée pour le cycle d'orientation ne s'est pas révélée exacte, malgré le fait que les responsables aient fait appel à des statisticiens. Mais, nous avons essayé de tenir compte de cela ainsi que des scénarios annoncés par l'Office fédéral des statistiques (OFS) qui prennent en compte la migration tant d'ailleurs internationale que nationale. Nous avons calculé le taux retenu pour les études gymnasiales et les études d'écoles de culture générale et de commerce, en tenant compte d'une variable possible, ce qui nous amène au nombre souhaité de 1100 à 1200 élèves. Mais nous avons prévu, et c'est important de le dire, la possibilité d'une augmentation encore de ce nombre sur le site, jusqu'à 1300 élèves, 1350 même, en changeant le système d'occupation des salles de classe et en installant ce qu'on appelle le système des classes volantes, à savoir que les élèves ne sont plus «attribués» à une salle de classe, mais doivent durant la journée se déplacer de salle en salle, ce qui permet d'augmenter la capacité effective.

Si nous n'avons pas voulu aller au-delà, c'est parce que nous estimons qu'il y a une taille maximale que devrait avoir un collège et le Conseil d'Etat ne souhaite pas des collèges à 1400, 1500, 1600 élèves comme le connaissent d'autres cantons, parce que nous voulons pouvoir garder la convivialité nécessaire à une bonne condition d'apprentissage et surtout à la vie commune, marquée aussi par le fait que l'on peut encore se connaître les uns et les autres sur un site. Ce qui explique le chiffre de 1300 à 1350 élèves comme un chiffre maximal que nous souhaitons pour nos établissements scolaires. C'est un chiffre que nous sommes en train d'atteindre pour le Collège St-Michel en ville de Fribourg, mais que nous allons faire baisser avec l'ouverture prochaine du nouveau collège de Gambach.

Cela m'amène à répondre à la troisième question posée par M. le Député Gaétan Emonet. J'ai eu l'occasion de le dire en commission parlementaire, s'il y a un nombre maximal que nous souhaitons pour les collèges, il y a aussi un nombre

minimal. Ce nombre minimal se situe à 700–750 élèves et c'est vraiment un minimum relativement bas, si nous voulons être en mesure d'offrir aussi les options propres au programme de maturité gymnasiale, si nous voulons aussi pouvoir offrir des classes d'école de culture générale et le cas échéant, d'école de commerce également sur le site. Or, M. le Député Emonet connaît mieux encore que moi les statistiques scolaires de la Veveyse. Avec 700–750 élèves, nous avons à peu près ce que nous avons au cycle d'orientation. Et si vous prenez là-dessus même un 30%, ce qui est relativement élevé, nous sommes donc dès lors très loin du nombre d'élèves que nous devrions avoir pour ouvrir un collège dans le district le plus au Sud de notre canton. J'ai retenu la suggestion de M. le Député Emonet, le cas échéant, et nous n'avons jamais été fermés aux collaborations intercantionales. Nous en avons fait la preuve à Payerne, au Gymnase intercantonal de la Broye. Mais, il est important d'indiquer qu'une telle démarche doit naître quand même aussi du terrain, de la région. Et c'est ainsi qu'a démarré aussi l'étude que nous avons faite dans la Broye. Ce sont les communes de la région de la Broye, les communes vaudoises et fribourgeoises qui ont aussi souhaité, parce qu'il s'agit aussi de passer au-delà de certaines frontières, travailler ensemble pour le bien des élèves, empêcher pour eux des transports importants, leur permettre aussi de mieux se connaître parce que ces frontières cantonales n'ont plus tellement de raison d'être lorsque l'on vit dans un espace géographique aussi restreint que cela.

C'est dès lors avec un intérêt important que le Conseil d'Etat étudierait la demande des autorités communales et régionales de la Veveyse, ainsi que de la région voisine du canton de Vaud, une demande qui nous montrerait aussi la possibilité d'arriver à ces 700, 750 ou 800 élèves pour un gymnase qui pourrait être intercantonal. Mais je crois savoir, puisque c'est un sujet constant de discussions entre collègues, que le canton de Vaud a un certain nombre de projets, le cas échéant aussi d'agrandissement de ses gymnases, en particulier de celui de Vevey ainsi que de deux gymnases situés à Lausanne, pour répondre aussi à la démographie qui est encore plus importante que la nôtre dans le canton de Vaud en termes de croissance. Mais, comme je l'ai indiqué, si une telle demande devait nous être adressée, c'est bien évidemment avec intérêt que nous procéderions à une telle étude et à un tel examen.

Avec ces éléments, j'ai terminé et je vous remercie de soutenir l'entrée en matière.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

Art. 1

> Adopté.

Art. 2

> Adopté.

Art. 3

> Adopté.

Art. 4

Le Rapporteur. C'est un article purement administratif.

> Adopté.

Art. 5

Le Rapporteur. Pour l'article 5, (*inaudible*)... de 102,2 par rapport à octobre 2010 est le taux actuel pour l'indexation. Je rappelle que ce taux a été modifié en 2010 pour le remettre à 100%. Il avait été une première fois établi entre 1998 à 100%, il était monté à 128%, et à ce moment-là on l'a remis à 100% pour des questions purement de confort... (*inaudible*).

> Adopté.

Art. 6

> Adopté.

Art. 7, titre et considérants

> Adoptés.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

Art. 1 à 7, titre et considérants

> Confirmation de la première lecture.
> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 84 sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Colomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghenti Python (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johnner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Rapporteur (,), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneider Schüttel (LA, PS/SP), Schnewly (SE, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Sutter (SC, ACG/MLB), Thalman-Bolz (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 84.*

—

Rapport annuel 2011 de la Commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO et de la HES-S2¹

Rapporteur: **Benoît Rey** (ACG/MLB, FV).

Représentants du gouvernement: **Isabelle Chassot, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport; Beat Vonlanthen, Directeur de l'économie et de l'emploi.**

Discussion

Le Rapporteur. Notre Grand Conseil est donc appelé à prendre acte aujourd'hui du rapport annuel 2011 de la Commission interparlementaire de contrôle HES-SO, HES-S2. Nous pouvons dire que l'année 2011, dans le cadre de la HES-SO, a été une année de stabilité et une année d'attente face à de nombreuses modifications qui vont intervenir suite à l'adoption, qui devrait avoir lieu encore au cours de cette année, de la nouvelle convention qui va régir la HES-SO et remplacer les deux anciennes conventions. D'habitude notre Parlement prend acte du rapport de la Commission interparlementaire lors de la séance où il discute le budget de l'Etat et ceci du fait que la dépense pour les HES est d'importance pour le canton de Fribourg. L'année dernière ayant été une année électorale, nous sommes encore tous au courant, la session de décembre n'a pas eu lieu, le budget a été discuté et élaboré lors de la session de novembre, et le rapport de la Commission interparlementaire n'était à cette époque évidemment pas encore prêt. La Commission a siégé durant l'année dernière à trois reprises comme elle le fait régulièrement. La première séance de la Commission touche de manière générale beaucoup plus au fonctionnement de la HES, au fonctionnement des écoles, aux nouveaux enjeux et à des parties informatives. Nous avons eu l'occasion lors de cette première séance d'avoir quelques informations de la part de la présidente des comités stratégiques, M^{me} Anne-Catherine Lyon, sur l'évolution du dossier de la formation au niveau fédéral, la nouvelle LAHE, la loi sur les hautes écoles. Nous avons eu aussi une présentation intéressante sur l'analyse statistique de l'évolution des étudiants et dans ce sens-là, nous ne pouvons que relever le développement réjouissant de la HES-SO qui augmentait à nouveau lors de l'année précédente de 6 1/2% environ et cette évolution est d'autant plus réjouissante qu'il y a eu certaines inversions de tendance dans l'évolution des nombres d'étudiants. En effet, les dernières années il y avait une stabilité assez importante dans le domaine de l'ingénierie et c'est les nouveaux domaines, à savoir la santé, le social, les arts, la culture, la musique qui faisaient l'objet du développement. Et là, inversion de ten-

dance, l'ingénierie a repris, comme je pourrais dire, du poil de la bête, et ce qui est vraiment réjouissant c'est en particulier la filière de génie civil, qui était une filière sous-critique au niveau des deux écoles qui gèrent cette filière, celle du canton de Fribourg et celle de Genève et il y a eu, suite à de nombreuses actions de promotion, un redéveloppement intéressant de nouveaux futurs ingénieurs en génie civil.

Les deux autres séances de l'année ont été consacrées à l'analyse des comptes, des comptes à valeur d'option définitive, ainsi qu'à la planification financière et au budget. Comme je le disais précédemment, stabilité, il n'y a pas de modifications particulières à signaler dans ces domaines financiers. L'année 2011 a été également l'année de l'entrée en vigueur de la CoParl. Pour les anciens députés qui siégeaient déjà lors de la dernière législature, vous vous rappelez qu'il s'agissait là d'une nouvelle convention générale qui régit les collaborations intercantionales et qui donne de nouveaux instruments à disposition des commissions interparlementaires, à savoir les interpellations, les postulats et les résolutions. Evidemment ces nouveaux instruments devraient permettre aux commissions interparlementaires d'avoir un rôle un peu plus actif que celui auquel elles étaient confrontées jusqu'alors, à savoir être quelque part une chambre d'enregistrement. Ces instruments parlementaires, s'ils existent, ne sont pas impératifs et la seule obligation des comités stratégiques est d'y donner réponse. Mais ils ne sont évidemment pas obligés de suivre, comme c'est le cas dans les cantons, les propositions formelles de la Commission interparlementaire. Deux nouvelles interventions ont été, sur la base de ces dispositions, déposées au sein de la Commission interparlementaire: un postulat du canton de Neuchâtel sur le nombre d'étudiants étrangers et une proposition de résolution de la délégation jurassienne. Le postulat neuchâtelois fait suite à une longue saga de questions qui ont été déposées au sein de la Commission interparlementaire sur la proportion des étudiants étrangers au sein de la HES-SO. Il y a là deux problèmes particuliers. Le premier, un problème d'ordre financier, la Confédération a toujours refusé de jouer le rôle du 27^e canton pour la part de financement des étudiants étrangers. Une autre préoccupation était celle de certains membres de la communication d'avoir la garantie que des filières de formation qui existent au sein de la HES-SO conservent au moins une petite part de place pour les étudiants suisses. La Commission a discuté de ce postulat et n'a pas souhaité que ce postulat ait un certain relent de frein à l'intégration d'étudiants étrangers. Ils sont nécessaires, ils permettent de développer la qualité des écoles, mais il est vrai que dans ce thème filière et notamment dans les filières artistiques, la proportion est importante. La Commission interparlementaire a accepté ce

¹ Texte du rapport pp. 266ss.

postulat dans le sens de faire une analyse et une étude de l'évolution de cette proportion d'étudiants.

En ce qui concerne la proposition de résolution jurassienne, elle tombait aussi dans le cadre de l'utilisation de nouveaux instruments parlementaires, un tout petit peu à côté de ce qui devrait être le cas de résolutions d'une commission interparlementaire de contrôle, dans le sens où elle parlait de la filière de formation du gymnase de Porrentruy, filière avec branche théâtrale et évidemment la Commission interparlementaire s'occupe de la HES-SO, du niveau HES et non pas du niveau secondaire. Toutefois, étant donné que nous avons une école de théâtre au niveau de la Suisse romande, que cette formation du collègue jurassien est intéressante dans la mesure où elle permet une spécification dans le domaine artistique, la Commission a été d'accord à titre purement déclaratoire de faire adopter cette résolution de manière à ce que cette filière puisse être maintenue.

Il y aura pour la Commission interparlementaire de grands enjeux pour cette année 2012. Tout d'abord la ratification par la nouvelle convention et le canton de Fribourg: nous nous attellerons à cette ratification dans les toutes prochaines sessions, une commission devrait être nommée cette semaine et puis il y aura aussi deux objets d'importance au sujet de l'évolution de la HES-SO, d'une part des décisions qui ne sont de nouveau pas internes mais qui touchent au canton de Berne qui visent à regrouper les HES sur un site de Bienne et qui pourraient provoquer pour la HES-SO une concurrence et notamment si ces nouvelles filières bernoises situées à Bienne devaient être bilingues, ce qui est pour l'instant la caractéristique et la force de la HES fribourgeoise, il y a là un certain nombre d'interrogations. La deuxième, et nous l'avons déjà évoquée, touche aux formations de soins infirmiers et dans ce domaine-là je sais qu'il y a certaines velléités dans les cantons de réintroduire de nouvelles formations non pas au niveau HES mais à un niveau ES de soins infirmiers et force est de constater que cela ne serait pas la solution. Le combat est de longue haleine depuis de nombreuses années et le gros problème maintenant pour la limitation des places au niveau des formations en soin infirmier à la HES-SO n'est pas l'enseignement, la formation et les cours mais bien les places de stage qui sont à disposition au niveau de la Suisse romande. Et même s'il y avait d'autres filières d'école, il n'y aurait pas plus de places de stage et nous nous trouverions dans un paradoxe. Mais ceci sont les défis qui nous attendent pour 2012, c'est ainsi que j'ai terminé sur le rapport d'activités 2011.

Doutaz Jean-Pierre (PDC/CVP, GR). Le groupe parti démocrate-chrétien – parti bourgeois-démocratique vous invite à

prendre acte de ce rapport. Le rapport démontre que la situation financière est plutôt stable et que, selon les hypothèses de prévision chiffrées, il devrait y avoir un plafonnement de la population estudiantine HES après un constant accroissement. Actuellement, l'ensemble des HES-SO/S2 occupe plus de 16 000 étudiants. La masse salariale de l'ensemble est de l'ordre de plus de 545 millions, il s'agit donc ici d'une entreprise très importante. J'attire toutefois votre attention sur le fait, comme l'a signalé M. Rey, que la ville de Bienne demande à ce que la Berner Hochschule soit implantée à Bienne, ce qui soulève la question de l'impact de cette future implantation dans la mesure où celle-ci serait éventuellement bilingue et deviendrait une concurrence directe et sérieuse avec les HES situées principalement sur notre canton. Je rends attentif également le Conseil d'Etat et lui demande sa vigilance dans la mesure où de manière indirecte le canton subventionnerait ou soutiendrait via Région Capitale Suisse le financement d'un tel projet. Pour les détails je prends tout à fait acte du rapport de M. Rey et je vous invite à accepter ce rapport.

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL). Le groupe libéral-radical a pris connaissance de ce rapport. Notre chef de délégation a fait un commentaire complet sur ce rapport annuel de la Commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO et de la HES-S2 alors je me limite à quelques remarques. Après avoir été pendant 5 ans membre de cette commission, je constate que la Confédération diminue régulièrement son soutien financier aux HES en pourcentage des besoins. Mais il y a toujours plus d'exigences pour obtenir ce soutien. C'est là que les discussions ont été nombreuses surtout à propos de la situation de la HES de l'arc jurassien. La Confédération a défini d'avoir et de soutenir seulement sept HES en Suisse. La HES-SO/S2 est donc la plus grande, alors que la HES-SO Fribourg est très importante pour notre canton, notre économie ainsi que la formation, nous avons besoin de ce regroupement en Suisse romande.

La Commissaire. Je souhaite en mon nom et en celui de mon collègue remercier chaleureusement le rapporteur de la Commission ainsi que tous les membres fribourgeois de la Commission interparlementaire pour l'intense activité déployée au cours de l'année, pour le soin et le temps pris à préparer les dossiers ainsi que pour la défense des intérêts fribourgeois qu'ils entreprennent avec soin et avec beaucoup de clairvoyance sur les objectifs et en particulier aussi sur les combats que l'on peut gagner et sur ceux qu'il faut peut être parfois laisser passer. Je me réjouis beaucoup que M. le Député Benoît Rey poursuive son activité comme délégué fribourgeois au sein du bureau de cette Commission.

M. le Député Rey a dit qu'il y avait effectivement de gros enjeux pour la HES-SO au cours de l'année 2012, ce sera effectivement l'année où nous vous soumettrons le concordat, cela devrait être fait lors d'une prochaine session. Nous espérons qu'en fin d'année nous puissions vous soumettre le projet de loi fribourgeois sur la HES-SO Fribourg. S'agissant des travaux de la HES-SO au niveau romand, il me semble effectivement que deux questions devront nous occuper sur les prochaines années, c'est tout d'abord le lien entre la Berner Fachhochschule et la HES-SO, la question du site de Bienne et celle des soins infirmiers en sont un premier exemple qui nous montre parfois l'importance de peut être mieux coordonner nos activités, aussi nos différences, dans l'enseignement dans le domaine de la HES pour arriver à un résultat satisfaisant pour chacune des deux parties.

M. le Député Rey l'a aussi souligné, il y a une question très sensible pour les prochaines années qui nous concerne directement, c'est celle de l'enseignement des soins infirmiers, la fixation du niveau de cet enseignement en école professionnelle supérieure ou en HES, qui était le modèle retenu par la Suisse romande, ce sera d'autant plus d'actualité avec la nouvelle loi fédérale en préparation actuellement sur la formation des professions de la santé, une loi qui est destinée à remplacer la loi fédérale sur les HES au moment de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles. Et la mise en œuvre de cette nouvelle loi fédérale pour le canton de Fribourg signifiera évidemment la mise en place également du paysage suisse et fribourgeois des hautes écoles, il s'agira au niveau du pays de mieux faire collaborer et coordonner universités, écoles polytechniques, HES et HEP et pour le canton de Fribourg aussi de jouer les atouts que nous avons et de jouer les bonnes cartes entre l'Université, la HES-SO Fribourg et la Haute école pédagogique et c'est à cela que nous nous préparons dans le cadre du projet de loi également.

Pour répondre à une inquiétude qui a été émise et qui est également la nôtre, c'est évidemment celle du soutien financier de la Confédération. Nous venons de voir adopter par le Parlement fédéral le message formation-recherche-innovation 2012 où nous avons pu, grâce à un lobbying intense, obtenir du Parlement des montants supplémentaires pour la formation professionnelle et pour les HES mais où nous exprimons maintenant des craintes pour le prochain message 2013–2016 et nous savons que les enjeux sont aussi liés aux moyens que la Confédération peut mettre à disposition de ces domaines-clés pour l'avenir du pays, donc nous n'avons pas fini d'en parler dans cette enceinte et dans d'autres enceintes également.

Le Commissaire. Herr Grossrat Benoît Rey hat vorhin gesagt, dass Freiburg einen Trumpf habe, die Zweisprachigkeit. Wir können das ganz klar so zum Ausdruck bringen, auch für die Vertreter des Staatsrates, dass wir hier diese Zweisprachigkeit zum Ausdruck bringen können. Ich werde nicht wiederholen, was Frau Direktorin für Erziehung gesagt hat, sondern ein, zwei andere Punkte erwähnen.

Zuerst möchte ich der Kommission ebenfalls sehr herzlich danken. Ich bin immer wieder beeindruckt von der seriösen Arbeit und der Art und Weise, wie Sie die Interessen Freiburgs vertreten. Herr Rey hat vom Jahr der Stabilität gesprochen. Gleichzeitig befinden wir uns aber auch in einer Phase des Aufgleisens. Wir werden mit dieser Vereinbarung der Fachhochschule der Westschweiz demnächst die Ratifizierung diskutieren und Pflöcke für die nächste Zukunft der Fachhochschule der Westschweiz einschlagen.

In Ihrem Bericht haben Sie erwähnt, dass die Gelder von der Kommission für Technologie und Innovation die grössten sind im Bereich der Forschung. Der Bund hat im letzten Jahr eine Sondermassnahme eingeführt, indem er im Bereich der Wirtschaftsförderungs-Massnahmen 100 Millionen zusätzliche Gelder gesprochen hat. Dies hat in den Fachhochschulen eine enorme Dynamik ausgelöst, zusammen auch mit der Wirtschaft. Aus Freiburg sind innert drei Monaten 27 Projekte deponiert worden, wobei jedoch nur zwei akzeptiert wurden. Da ist eine grosse Frustration festzustellen, sowohl bei den Forschern als auch bei den Wirtschaftsleuten.

Auf Bundesebene hat die Kommission für Wissenschaft, Bildung und Kultur nun eine Motion eingereicht, um dieses Problem zu korrigieren. Sie fordert, dass der Bund weitere Gelder spricht, damit die aufgelegten Projekte bald realisiert werden können.

In diesem Sinne bitte ich ebenfalls um Kenntnisnahme des Berichts.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

**Motion M1121.11 Xavier Ganioz/Gaétan Emonet
(Nuit des musées: offrir la gratuité à tous les visiteurs)¹**

Prise en considération

Ganioz Xavier (PS/SP, FV). Avec une participation de 5000 visiteurs lors de son édition 2011, la nuit des musées a démontré l'intérêt qu'elle peut susciter, en effet, au sein de la population. Le 28 mai dernier, les musées, instituts universitaires et archives ont ouvert pour la troisième fois leurs portes permettant ainsi de découvrir en soirée les richesses du savoir et du patrimoine de notre canton.

Cette manifestation ouvre à nos concitoyennes et concitoyens ainsi qu'aux visiteurs de notre région une palette de connaissances et de surprises qui sait plaire tant aux adultes qu'aux enfants. Cet événement révèle également l'énorme travail qui est fourni au quotidien par les professionnels concernés ainsi que les capacités créatives qui sont les leurs pour ce type d'événements. Seule ombre au tableau: le prix, bien sûr, de la manifestation!

Si la gratuité de la manifestation est assurée pour les enfants, dès seize ans, les visiteurs doivent payer 20 francs pour pouvoir accéder aux différents sites. Certes, c'est une règle qui prévaut non seulement à Fribourg mais également dans la partie alémanique de notre pays. Toutefois, l'exemple de l'Arc lémanique est intéressant, la gratuité est généralement garantie pour tous les visiteurs. Nous estimons donc qu'il est intéressant, qu'il est même très important de suivre cet exemple, ceci d'autant plus que le but premier de la nuit des musées est bel et bien de faire la promotion des diverses institutions qui ouvrent leurs portes et de mettre en valeur l'enthousiasme des 400 personnes, collaborateurs et collaboratrices engagés pour assurer la réussite de la soirée.

Or il est quelque peu surprenant de faire payer pour ce qui est avant tout une excellente action de promotion. C'est dans cet esprit que nous vous demandons donc que l'Etat garantisse dès la prochaine édition, le 26 mai de cette année, la gratuité totale de la manifestation pour l'ensemble des visiteurs ou, éventuellement, qu'un montant symbolique de 5 francs soit requis, comme cela semble avoir été envisagé dans certaines villes du pays.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat n'entre en matière ni sur l'ensemble, ni sur la part subsidiaire de la proposition, ce

que nous regrettons évidemment. Le Conseil d'Etat justifie sa position en avançant tout d'abord qu'il ne saurait imposer le principe de l'entrée libre à une manifestation organisée par une association privée. Si nous pouvons comprendre le caractère strictement juridique de l'argument, nous ne saisissons pas comment et pourquoi une association, qu'elle soit publique ou privée, puisse refuser un soutien financier de l'Etat qui assure l'ensemble des coûts et la croissance dans l'avenir de la manifestation qu'elle met sur pied. Car, Mesdames et Messieurs, c'est bien cela que nous demandons par notre motion. En proposant que l'Etat garantisse la gratuité de l'événement pour tous les participants, c'est une garantie financière portant sur l'ensemble des coûts de mise en œuvre, de communication, de transports et de réalisation qui est projeté. En s'engageant de la sorte, l'Etat dépasserait l'engagement qu'il consent d'ores et déjà pour la couverture du solde des frais en pérennisant la manifestation et en assurant également son développement. Ces éléments, à notre sens, balayent l'argument mis en avant par le Conseil d'Etat, qui craint que l'entrée libre donnée aux participants rendrait l'Etat non solidaire des autres partenaires de la nuit des musées que sont les sponsors, la LoRo ou l'Agglomération. Tout au contraire, nous pensons que notre proposition permet à l'Etat de s'investir complètement dans la manifestation, sans empêcher l'aide – toujours bienvenue – des sponsors ou de la Loterie évidemment. Quant à l'Agglo, si elle se voyait déchargée pour tout ou partie d'un engagement financier repris par le canton, nous ne croyons pas qu'elle s'en plaindrait au vu des tâches et des défis qui sont les siens! Dans ce sens précisément, nous ne pouvons pas non plus souscrire à cette deuxième crainte du Conseil d'Etat de voir la nuit des musées menacée dans son existence propre.

Soulignons encore que le Conseil d'Etat soulève une crainte de plus, à savoir celle de ne pouvoir être en conformité avec les dispositions de la loi sur les affaires culturelles, qui précise que l'Etat ne peut intervenir que subsidiairement par rapport à l'engagement financier des collectivités locales qui sont, elles, directement concernées. Si justement l'acceptation de notre motion devait entraîner une modification de ladite disposition, nous n'y voyons pas d'embûches insurmontables puisqu'elle pourrait n'avoir qu'un caractère potestatif et non pas impératif. De plus, en soutenant pleinement le principe de l'entrée libre pour la nuit des musées, l'Etat lancerait, à notre sens, un message très positif à l'égard de tout le canton, faisant la promotion d'un événement qui pourrait intéresser d'autres institutions qui, pour l'heure, ne participent pas à la manifestation. Enfin, nous déplorons que le Conseil d'Etat n'ait pas consenti à une part, même légère, de compromis en accordant par exemple la gratuité d'accès pour les jeunes

¹ Déposée et développée le 9 juin 2011, BGC p. 1327; réponse du Conseil d'Etat le 13 décembre 2011, BGC p. 333ss.

jusqu'à dix-huit ans ou pour les personnes en formation jusqu'à vingt-cinq ans.

En conclusion, nous vous invitons à soutenir cette motion. D'autres régions assurent la gratuité que nous demandons. Il y a là un exemple qui est à réitérer et dont il faudrait s'inspirer. D'autre part, nous proposons de dépasser le strict juridisme de l'argumentaire du Conseil d'Etat, un juridisme qui se comprend sur la forme mais pas dans le fond et qui, à notre sens, cache mal une frilosité excessive – toute de saison – à l'égard d'une manifestation qui mérite pérennité et rayonnement.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Tout le monde connaît cette manifestation, elle existe au plan européen. A Fribourg, cela fait trois ans qu'elle a été mise sur pied et c'est vrai qu'elle connaît un grand succès. Pour pouvoir entrer dans les quinze musées, il faut s'acquitter d'une taxe de 20 francs. Vous payez une fois et vous pouvez entrer ainsi dans tous les musées. Il n'y a que cinq musées qui sont cantonaux. Si on suivait la proposition faite par la motion, on devrait toujours payer pour les autres musées et on ne paierait pas dans ceux du canton.

Le groupe libéral-radical fait siens les arguments développés par le Conseil d'Etat. Il y aurait une distorsion de concurrence qui serait inacceptable. Il y aurait moins d'argent dans les caisses. Du coup, cela mettrait en danger cette manifestation. Nous venons de comprendre maintenant un peu mieux, parce que j'ai repris, j'ai relu votre motion cet après-midi encore, parce que je me suis dit mais, en fait, ce que vous vouliez, c'est une subvention. A mon avis, une subvention se fait dans le cadre du budget, elle ne se fait pas par une motion. Si vous voulez, par une motion, on modifie une loi. La loi, actuellement, ne le permet pas. C'est tout un système que vous voulez revoir par cette motion-là. Ce n'est pas une motion par la petite porte que l'on ferait pour modifier les aides aux activités culturelles puisque vous savez que le canton doit soutenir la création et non pas des manifestations. Donc, pour nous, cette motion est irrecevable en l'état puisqu'elle demande une subvention. Une telle subvention devrait se faire dans le cadre du budget.

Nous voulons que cette nuit des musées continue, nous voulons que tous les participants puissent continuer, que les musées soient d'accord de participer, raison pour laquelle le groupe libéral-radical refusera cette motion et fait siens les arguments du Conseil d'Etat.

Morand Patrice (PCD/CVP, GR). Les membres du groupe parti démocrate-chrétien et parti bourgeois démocratique

ont pris connaissance du texte de la motion de nos collègues Ganioz et Emonet qui demande d'offrir la gratuité à tous les visiteurs à l'occasion de la nuit des musées.

La nuit des musées est une manifestation organisée par une association privée. Nous trouvons normal qu'une finance d'entrée, comprenant également la gratuité des transports, soit demandée, le solde des frais étant déjà pris en charge par les collectivités. Sans la finance d'entrée et les aides publiques, le maintien de la manifestation est menacé.

Pour terminer, comme il est écrit dans le rapport, l'Etat ne peut pas subventionner une manifestation pour un montant supérieur à celui versé par les collectivités locales.

C'est sur ces considérations que les membres du groupe PDC-PBD ne soutiendront pas cette motion.

Brönnimann Charles (UDC/SVP, SC). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance de la motion Ganioz/Emonet «Nuit des musées – offrir la gratuité à tous les visiteurs». La plupart des musées sont des associations, des fondations dirigées par des personnes privées. Toute manifestation demande des gens disponibles pour le bon déroulement de l'organisation de cette manifestation. Les 20 francs, pour moi, c'est symbolique! 20 francs pour une entrée pour quelque chose de grand, qui est chez nous à Fribourg, je pense qu'on peut se le payer.

C'est pour cette raison-là que le groupe de l'Union démocratique du centre vous invite à rejeter cette motion.

Suter Olivier (ACG/MLB, SC). Je voudrais placer la discussion sur le plan culturel avant tout, social et formateur. La motion qui nous est soumise aujourd'hui demande la gratuité d'accès des musées. Le groupe Alliance centre gauche la soutiendra à l'unanimité.

Dans de nombreuses villes de Suisse et d'Europe, la nuit des musées est une occasion pour la population de découvrir ou de redécouvrir des objets, des sujets, des territoires multiples parfois méconnus. L'année dernière, ce sont des milliers de personnes qui, à Fribourg, ont participé à cette manifestation. Pour les autorités, une telle manifestation offre une belle opportunité de promouvoir la culture, de rendre visibles la richesse et la diversité de notre patrimoine, d'inviter les visiteurs à tisser des liens entre différents domaines de connaissances, de mélanger des publics souvent cloisonnés tout au long de l'année dans les différentes institutions.

En Suisse, la plupart des musées étatiques, communaux ou privés sont payants. En comparaison internationale, les tarifs d'entrée des institutions culturelles helvétiques sont élevés. Dans notre pays toujours, la nuit des musées est pour l'heure payante dans la majorité des cas pour la majorité des visiteurs, la gratuité étant réservée aux moins de seize ans dans tous les cas, aux moins de vingt-cinq ans dans certains. Les tarifs varient, d'après nos informations, de 10 francs à Lausanne à 25 francs à Zurich ou à Berne.

A Fribourg, le Conseil d'Etat bute sur des arguments financiers et juridiques pour refuser la motion qui nous est soumise. Pour le groupe Alliance centre gauche, proposer l'accès gratuit aux musées une soirée par année ne relève pas en premier lieu d'une question financière mais d'un choix politique. D'autres pays nous montrent qu'un tel choix est possible. En Angleterre, l'entrée aux musées est gratuite 365 jours par an, 366 en cette année bissextile. Nous ne demandons pas chez nous la gratuité durant 366 jours en 2012, en 2016 ou en 2020, durant 365 jours en 2013, en 2014 ou en 2015, mais nous demandons la gratuité pour six heures environ un soir par année. Nous demandons la gratuité parce que les avantages culturels, sociaux ou pédagogiques d'un événement tel que la nuit des musées valent bien, à nos yeux, l'effort financier relativement modeste à consentir pour la mettre sur pied. Nous demandons la gratuité parce que les journées du patrimoine – une manifestation comparable – proposent chaque automne à la population un accès libre à de nombreux sites durant un week-end et nous prouvent année après année que de telles opérations sont possibles.

Nous sommes bien conscients que l'Etat n'a pas sur cette question toutes les cartes entre ses mains mais il peut jouer un rôle moteur. Nous invitons le Conseil d'Etat, nous invitons surtout notre ministre de la culture, qui devrait se réjouir qu'une telle manifestation voie le jour et qu'elle permette à la population de se cultiver, d'entreprendre des discussions avec les communes, avec les services de transports publics qui proposent des navettes entre les sites, avec des partenaires semi-publics et privés pour offrir la gratuité de la nuit des musées aux citoyens de notre canton et donner un signe d'ouverture culturelle à notre pays.

Quant à vous, chers et chères collègues, vous l'aurez compris, nous vous invitons à soutenir la motion.

Emonet Gaétan (PS/SP, VE). Notre canton s'est doté d'une Constitution très avant-gardiste, qui a vu plusieurs dispositions légales s'adapter ou se mettre en place. Nos finances sont saines. De nombreuses dispositions en faveur des familles et de leurs enfants, en faveur de la promotion, du

développement et de la relance économique, en faveur de la promotion et du développement d'une politique énergétique des plus avancées de Suisse, vers une politique fiscale de plus en plus concurrentielle ainsi que des mesures ciblées pour les transports, la mobilité et pour le désengorgement des centres-villes ont été prises. La liste n'est pas exhaustive, on pourrait l'allonger pour démontrer le dynamisme de notre canton.

La culture, certes, n'est pas demeurée en reste mais semble toujours le parent pauvre des priorités institutionnelles et parfois, hélas, de notre assemblée. M. Xavier Ganioz a relevé le caractère très juridique de la réponse du Conseil d'Etat. Or, après avoir parcouru la loi sur les affaires culturelles du 24 mai 1991, je tiens à apporter quelques compléments. Dans l'article 4, il est dit que: «*L'Etat veille et contribue à la promotion des activités culturelles, principalement dans le domaine de la création*». Et, dans sa réponse, le Conseil d'Etat dit, s'agissant d'une animation culturelle et non d'une création: «*L'Etat ne pourrait intervenir que subsidiairement*». Mais notre interprétation est différente car il est bien dit que l'Etat *veille* et contribue à la promotion des activités culturelles *principalement* dans le domaine de la création, ce qui n'exclut en rien l'animation culturelle et, encore moins, un partenariat Etat-privés pour que tous les musées de notre canton puissent être gratuitement accessibles lors de cette manifestation.

L'article 5 donne des orientations. Par exemple, il dit que: «*L'Etat détermine chacune de ses contributions en tenant compte des possibilités des particuliers et des collectivités publiques, que l'Etat facilite l'accès de chacun à la culture*». C'est vraiment dans ces orientations que s'inscrit notre motion. Dès lors, je pense que seules quelques modifications légales mineures permettraient d'offrir cette gratuité aux visiteurs de la nuit des musées et cela ne la mettrait pas en péril, bien au contraire.

Quant aux aspects financiers relevés dans la réponse du Conseil d'Etat, il me semble que nous avons consenti à des investissements nettement plus importants que cette gratuité et je pense qu'il est inutile de faire le tour des demandes de crédits de X millions que nous avons acceptées et que nous allons encore accepter; et, de mon côté, je pense que le canton peut se le payer!

La culture, par des animations telles que la nuit des musées, est encore à développer; son succès en est la preuve. L'accès à la culture pour tous a un effet social important, contribue au développement des connaissances et de la culture générale de chacun, permet aux enfants en particulier et aux

adultes de porter un intérêt différent à ce qui les entoure. Je termine par une petite anecdote. Lors d'une leçon d'histoire l'an dernier, avec mes élèves de 6^e année, je travaillais le thème «Fêtes et jeux». J'ai organisé une petite recherche sur les activités de divertissement proposées au début du siècle à travers notre canton, illustrées par des photographies dans notre livre d'histoire. Puis, j'ai proposé à chaque élève de répondre par écrit à cette petite question «Et, aujourd'hui, qu'elles sont les activités proposées pour se divertir et surtout pour apprendre?» Seuls deux élèves sur vingt m'ont parlé de visiter un musée ou une exposition.

Et si la gratuité de la nuit des musées permettait à d'autres enfants d'emmener leurs parents et à plus de parents d'ouvrir l'esprit de leurs enfants par une visite et des animations sans frais, le but de notre motion serait atteint!

Merci de m'avoir écouté, merci de soutenir un texte simple mais qui peut avoir des conséquences très positives.

Ganioz Xavier (PS/SP, FV). Je reprends la parole pour réagir à ce qu'a dit M^{me} la Députée de Weck tout à l'heure. Elle évoquait le terme d'irrecevabilité quant à l'objet déposé. Si tel avait été le cas, M^{me} la Députée, tout simplement l'objet aurait été indiqué tel quel et je vous prierais de faire mention de ce type de réflexion dès lors au Secrétariat du Grand Conseil! Cependant, cette assertion est assez révélatrice puisqu'on voit quelles sont les prises de position aujourd'hui. Ma foi, lorsqu'il s'agit de parler culture, beaucoup babillent mais lorsqu'il s'agit de la défendre peu sont présents.

La Commissaire. Je souhaite remercier l'ensemble des intervenants pour la défense de la culture qu'ils ont démontrée dans ce parlement aujourd'hui. Je souhaiterais vivement que l'on n'attache pas non plus le fait d'être pour ou contre la culture à une question qui est somme toute relativement importante parce qu'il ne s'agit pas seulement d'arguments juridiques ou financiers mais de la question aussi d'une répartition des tâches réelle que nous avons entreprise dans le domaine de la culture en réservant tout le domaine de la création professionnelle à l'Etat, qui la soutient avec ses moyens. C'est le sens de la première partie de l'article lu par M. le Député Emonet mais il aurait pu continuer la lecture de loi, qui dit que: «... l'Etat intervient à titre subsidiaire dans le domaine de l'animation culturelle». Par ailleurs, l'Etat a une vraie politique aussi culturelle pour ce qui concerne ses musées. Je rappelle que nous avons souhaité que chacun d'entre eux participe à la nuit des musées. Cependant, il m'apparaît important de dire que, mis à part le Musée d'art et d'histoire et l'Espace Tinguely qui lui est lié, toutes les autres institutions culturelles de l'Etat sont gratuites pour les visi-

teurs. Vous pouvez entrer au Musée d'histoire naturelle, vous pouvez entrer aux Archives de l'Etat, vous pouvez entrer à la Bibliothèque cantonale et universitaire sans aucune participation financière, ce qui montre aussi notre volonté d'être des lieux ouverts et des lieux de dialogue.

Autre débat: celui du rôle des collectivités publiques dans le domaine de la culture. Si je dis collectivités publiques, c'est parce que dans notre canton nous avons fait une répartition des tâches entre l'Etat, les communes et les régions. Dans le domaine des animations culturelles – il n'y a pas de doute que la nuit des musées est une animation culturelle – nous avons prévu une intervention subsidiaire de l'Etat, raison pour laquelle nous calquons notre participation financière et notre soutien à celui que met l'Agglomération dans cette manifestation. Nous encourageons également la Loterie Romande, à laquelle nous sommes très reconnaissants, à soutenir également la manifestation. Si vous deviez modifier la loi sur les institutions culturelles de l'Etat pour prévoir la gratuité des institutions culturelles de l'Etat – et c'est ce que demande réellement cette motion – le résultat serait que nous devrions dans le fond indiquer à nos institutions culturelles de participer à la nuit des musées en offrant la gratuité pour cette nuit-là. Evidemment, nous ne pourrions pas donner l'ordre aux autres institutions d'offrir également cette même gratuité. Nous aurions un problème au niveau de son organisation. Cela me paraît important et j'aimerais le dire, c'est là que se situent la discussion et le débat aujourd'hui.

Ce n'est pas d'être pour ou contre la culture, pour ou contre les musées – nous faisons beaucoup aussi comme Etat, M. le Député Emonet le sait, notamment dans le programme «culture et école». Nous souhaitons donner – cela viendra dans le programme de législation – une importance encore plus grande au fait de faciliter l'accès pour l'ensemble des élèves à la culture. Je regrette qu'il n'y ait que deux de ses élèves qui savent que le musée fait partie de l'offre culturelle, parce que tous les enseignants de notre canton ont la possibilité d'entrer dans nos musées, avec des ateliers organisés que nous aidons même à financer, pour qu'ils aient l'occasion de voir que le patrimoine est quelque chose d'extraordinaire, que la culture nous interroge sur le monde d'aujourd'hui, sur nos forces d'imagination et nous confronte aussi à savoir ce que le monde pourra être demain, le cas échéant.

C'est avec ces remarques-là, et sans qu'on attache au résultat du vote une position pour ou contre la culture, que je vous invite à rejeter cette motion.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 55 voix contre 27. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Berset (SC, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Brodard V. (GL, PS/SP), Burgenner Woeffray (FV, PS/SP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Schafer (SE, ACG/MLB), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneider Schüttel (LA, PS/SP), Sutter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Wassmer (SC, PS/SP). *Total: 27.*

Ont voté non:

Badoud (GR, PLR/FDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johnner-Etter (LA, UDC/SVP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalman-Bolz (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), von Dach (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 55.*

- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

—

Elections judiciaires**Résultats des scrutins organisés en cours de séance****Juge suppléant-e auprès du Tribunal cantonal (président-e de la Cour des assurances sociales)**

Poste à durée limitée au 31.12.2012

Bulletins distribués: 101; rentrés: 100; blanc: 0; nul: 1; valables: 99; majorité absolue: 50.

Est élu *M. Marc Boivin*, à *Fribourg*, par 84 voix.

A obtenu des voix *M. Christoph Rohrer*: 15.

Président-e du Tribunal d'arrondissement de la Sarine (100%)

Bulletins distribués: 103; rentrés: 103; blancs: 9; nul: 1; valables: 93; majorité absolue: 47.

Est élu *M. Benoît Chassot*, à *Fribourg*, par 78 voix.

Ont obtenu des voix *MM. José Rodriguez*: 13; *Christian Esseiva*: 2.

Président-e du Tribunal des Prudhommes de la Sarine

Bulletins distribués: 97; rentrés: 94; blancs: 7; nul: 0; valables: 87; majorité absolue: 44.

Est élue *M^{me} Caroline Gauch*, à *Düdingen*, par 87 voix.

Juge de Paix de la Sarine

Bulletins distribués: 98; rentrés: 95; blancs: 2; nul: 0; valables: 93; majorité absolue: 47.

Est élue *M^{me} Mélanie Imhof*, à *Avry-devant-Pont*, par 78 voix.

Ont obtenu des voix *MM. Kevin Menoud*: 14. Il y a 1 voix éparse.

Assesseur-e au Tribunal pénal économique

Bulletins distribués: 94; rentrés: 92; blancs: 4; nul: 0; valables: 88; majorité absolue: 45.

Est élu *M. Daniel Unternährer*, à *Bösingen*, par 88 voix.

Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Sarine

Bulletins distribués: 96; rentrés: 90; blancs: 5; nul: 0; valables: 85; majorité absolue: 43.

Est élu *M. René Bossel*, à *Fribourg*, par 60 voix.

Ont obtenu des voix *M^{mes} Claudia Meyer*: 23; *Gisèle Cotting Morf*: 2.

Assesseur-e à la Justice de paix de la Gruyère

Bulletins distribués: 95; rentrés: 93; blancs: 2; nul: 0; valables: 91; majorité absolue: 46.

Est élu *M. Jean-Pierre Levrat*, à *La Tour-de-Trême*, par 76 voix.

Ont obtenu des voix M./M^{me} François Blanc: 11; Patricia Castella: 2. Il y a 2 voix éparses.

Assesseur-e à la Commission de surveillance en matière de privation de liberté à des fins d'assistance

Bulletins distribués: 80; rentrés: 78; blancs: 2; nul: 1; valables: 75; majorité absolue: 38.

Est élue M^{me} Madeleine Merkle, à Villars-sur-Glâne, par 75 voix.

—

> La séance est levée à 17 h 45.

La Présidente:

Gabrielle BOURGUET

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale

Reto SCHMID, secrétaire général adjoint

—